

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mai 2018

Procès-verbal

Version intégrale



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

[www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr)



**VILLE D'HYÈRES**  
LES PALMIERS

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

## **Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES**

**SEANCE DU 18 MAI 2018**

**QUORUM N° 1 : DE LA DELIBERATION N° 1**

**A LA DELIBERATION N° 20**

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, LE DIX HUIT MAI,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Hyères s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville d'Hyères les Palmiers.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Monsieur DALMAS, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Madame CHAMBOURLIER, Madame PEBEREL, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Madame MONTENAY, Monsieur THIEBAUD, Madame LUCIANI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Monsieur BROSSARD, Madame TROPINI, Monsieur KBAIER, Madame ANFONSI, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

**ABSENTS :**

Monsieur Jean-louis BANES, Monsieur Michel PELLEGRINO, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN.

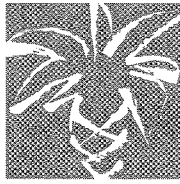
**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Lucette RITONDALE)  
Madame TORNATO (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)  
Monsieur CORNILEAU (pouvoir à Madame Édith AUDIBERT)  
Monsieur POLITI (pouvoir à Madame Danièle ANFONSI)  
Monsieur DONZEL (pouvoir à Madame Karine TROPINI)  
Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Edwige MARINO)  
Monsieur COLLET (pouvoir à Madame Marie-Laure COLLIN)

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 11 MAI 2018**

Lecture a été donnée de ce qui suit :



# VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

## Séance du Conseil municipal du 18 mai 2018

### SOMMAIRE

---

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2018.....	3
AFFAIRE N° 20 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MOTION concernant la nouvelle formule de Var Matin.....	4
AFFAIRE N° 1 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande d'aide financière à la Région Provence Alpes Côte d'Azur au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2018 pour le projet « Amélioration et sécurisation de l'accueil et du confort des publics dans les bâtiments communaux » .....	7
AFFAIRE N° 2 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 2 695 156€ (soit 1 347 578€) contracté par la S.A d' H.L.M S.F.H.E (Société Française des Habitations Économiques) visant à financer la réalisation de 34 logements collectifs « Beauvallon » à Hyères.....	8
AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 2 695 156€ (soit 1 347 578€) contracté par la S.A d'HLM S.F.H.E visant à financer la réalisation de 34 logements collectifs « Beauvallon » à Hyères. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie avec la S.A d'H.L.M S.F.H.E (Société Française des Habitations Économiques).....	8
AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 3 376 540€ (soit 1 688 270€) contracté par la S.A d' H.L.M Logirem (Logement et Gestion Immobilière pour la Région Méditerranéenne) visant à financer la réalisation de 36 logements collectifs « Résidence EDITH CAWELL » à Hyères.....	8
AFFAIRE N° 6 - SPORTS - Convention relative à la participation financière du Conseil Régional pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux. Année scolaire 2017/2018 .....	10

AFFAIRE N° 7 - DIRECTION ÉDUCATION - Indemnité représentative de logement pour les instituteurs (IRL) - Fixation du montant de l'IRL pour 2017 .....	12
AFFAIRE N° 8 - CULTURE ET PATRIMOINE - Programmation artistique « La Saison » - Tarification .....	12
AFFAIRE N° 9 - CULTURE ET PATRIMOINE - École Municipale d'Arts - Adaptation des tarifs .....	13
AFFAIRE N° 10 - MEDIATHÈQUE - Demande de subvention auprès du Conseil régional PACA pour l'acquisition de livres .....	13
AFFAIRE N° 11 - COMMANDE PUBLIQUE - CULTURE ET PATRIMOINE / MEDIATHÈQUE - Équipement d'identification et système antivols des documents de la médiathèque d'Hyères - Appel d'offres ouvert passé après procédure adaptée sans suite - Attribution - Autorisation de signature .....	14
AFFAIRE N° 12 - COMMANDE PUBLIQUE - GRANDS PROJETS URBAINS - Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification du jardin de l'ancienne Banque de France - Mise en appel d'offres ouvert.....	15
AFFAIRE N° 13 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Domaine Public Communal - Concession sous forme de délégation de Service Public pour l'exploitation d'un lot de plage situé 2396 Bd Front de Mer/Les Salins - Choix du Concessionnaire et autorisation de signer le contrat de concession sous forme de délégation de service public .....	22
AFFAIRE N° 14 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 4, Avenue de la Badine cadastré section ET n° 0042 formant le lot n° 222 du lotissement au profit de Messieurs POLI.....	22
AFFAIRE N° 15 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Prestations de géomètres-topographes - Réalisation de levés topographiques et fonciers et de prestations de géo-détection des réseaux enterrés - Accords-cadres à bons de commande - Années 2018 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert .....	22
AFFAIRE N° 16 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES - DÉCHETS - Transfert de la compétence « Collecte des déchets des ménages et assimilés » - Autorisation de signature du procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements relatifs à l'exercice de cette compétence....	23
AFFAIRE N° 17 - INFRASTRUCTURES ET SYSTÈMES NUMÉRIQUES - Acceptation d'un don de vingt tablettes Samsung Galaxy Tab 3.....	23
AFFAIRE N° 18 - POLITIQUE DE LA VILLE - Programmation 2018 du contrat de Ville.....	24
DIRECTION GENERALE DES SERVICES - MOTION demandant le renfort de la Police Nationale dans la Ville d'Hyères .....	28
AFFAIRE N° 19 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 55, Avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 0285 formant le lot n° 274 du lotissement au profit de la SCI L'ESCALE .....	29
QUESTIONS ORALES.....	29
QUESTIONS D'ACTUALITÉ.....	32



*(La séance est ouverte à 14 h 00, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)*

**M. LE MAIRE** : Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je demande à Monsieur GONZALEZ, Directeur général des services, de bien vouloir procéder à l'appel.

*(Monsieur GONZALEZ procède à l'appel nominal.)*

**M. LE MAIRE** : Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Je vous propose de désigner Madame Julie LUCIANI en qualité de secrétaire de séance. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2018**

**M. LE MAIRE** : Nous corrigerons pour les pourcentages. Y a-t-il des observations ?

### **LE PROCÈS-VERBAL DU 30 MARS 2018 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**M. LE MAIRE** : Ce Conseil municipal sera divisé en deux parties : la première sera consacrée aux délibérations, et la seconde aux questions d'actualité, après une petite pause.

Nous avons modifié deux dossiers, qui vous ont été remis sur table, concernant les grands projets urbains, pour la maîtrise d'œuvre du jardin de l'ancienne Banque de France, ainsi que la Politique de la Ville, pour la programmation 2018 du Contrat de Ville.

Par ailleurs, une nouvelle délibération sur un bail emphytéotique a été ajoutée, et des questions orales seront posées à la fin de cette séance.

Si vous le voulez bien, nous commencerons par un sujet sur lequel nous avons été sollicités à la fois par Monsieur SEEMULLER, qui a proposé une motion, et par le groupe Hyères Bleu Marine, qui a posé une question d'actualité - nous regrouperons les deux.

**AFFAIRE N° 20 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MOTION concernant la nouvelle formule de Var Matin**

**M. LE MAIRE** : J'indiquerai ce que j'en pense et proposerai une motion de synthèse, mais dans un premier temps, je vous laisse la parole afin de vous exprimer.

**M. SEEMULLER** : Monsieur le Maire, je vous remercie de me donner la parole. J'ai simplement voulu traduire l'émotion de l'ensemble des Hyérois quant au fait de voir, dans cette évolution de ce journal auquel nous sommes très attachés, des décisions semblant aller à l'encontre du rayonnement et de la richesse de notre ville.

Nous avons cette édition qui couvrait le pays hyérois, ainsi que la vallée du Gapeau, et qui relatait de manière tout à fait intéressante toute la diversité, les initiatives et les dimensions culturelle, touristique, économique et politique. Pour la troisième ville du Var, avec ses extensions autour, nous avons tout de même le sentiment d'y retrouver toute la qualité. Nous rappelons qu'il s'agit de l'une des premières destinations touristiques, après Paris. Nous étions donc dans une situation de bon équilibre entre notre image et la capacité de répercuter l'ensemble des initiatives.

Le groupe Var Matin est une entreprise : elle prend ses risques, et j'imagine qu'ils sont tout à fait conscients de leur responsabilité et de l'adéquation qui doit exister entre l'économie, la responsabilité territoriale et la relation avec les électeurs. Nous pensons qu'il appartient aux élus de relayer l'émotion grandissante dans cette ville de la voir disparaître - il faut peser les mots - dans un quart de page, soit quelque chose qui n'existe plus, alors que nous nous trouvions en page 10 ou 11. On parle de la Métropole, ce que je trouve très bien, mais on en parlait déjà dans les pages qui lui étaient dédiées, à sa place, et on commençait par nous.

Ce message est très bien ressenti, interprété, et peut avoir des conséquences lourdes dans la manière dont les électeurs et même les politiques sont à même de se positionner par rapport à cette ingérence et cette domination culturelle. On voit bien que nous sommes dans un déséquilibre profond.

Ce n'est pas l'idée que je me fais de ma ville, et c'est la raison pour laquelle je me suis tourné vers vous, Monsieur le Maire, avec mes collègues, pour vous dire que je pense qu'il est temps d'expliquer à la rédaction et aux responsables de Var Matin que notre ville mérite mieux que d'être ramenée à des échos locaux, mineurs et au milieu d'un journal. Merci.

**Mme COLLIN** : Monsieur le Maire, je suis d'accord avec ce que mon collègue vient de dire. Il est vrai que nous ne nous attendions pas précisément à cette sanction venant de la presse, mais nous avons déjà dénoncé les méfaits de la Métropole. Selon nous, il s'agit d'un effet collatéral de la Métropole qui regroupe, centralise et noie. Ce n'est donc plus une presse de proximité, mais celle de la Métropole – hélas !

**Mme TROPINI** : Monsieur le Maire, nous déplorons également la nouvelle formule du journal et nous nous inquiétons de la fusion des éditions de Var Matin sur la Métropole. En effet, désormais, le journal local n'offre qu'un quart de page à notre commune, ce qui est peu pour la troisième ville du Var. Les lecteurs attendent de ce quotidien une information générale sur la vie, qu'elle soit locale, associative, sportive ou culturelle.

Évidemment, nous sommes conscients qu'il s'agit là d'une entreprise privée, mais nous regrettons ces mesures visant à réduire le personnel. À ce titre, nous avons une pensée pour les journalistes qui subissent cette restructuration et qui fournissent un travail remarquable.

Notre ville a besoin de ce relais média, et nous nous associons donc à la démarche de notre collègue William SEEMULLER.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Bien entendu, l'évolution de la forme de Var Matin ne m'avait pas échappé. D'ailleurs, avant même d'avoir été sollicité, j'ai pris contact avec le directeur de l'édition Métropole, le directeur de la publication, Monsieur COURTOIS ici présent, et le responsable de l'agence d'Hyères. Les observations que j'ai faites ont été voisines des vôtres, même si je distinguerai tout de même un certain nombre de choses.

L'idée centrale me paraît être que nous avons à la fois beaucoup de chance d'être dans la métropole toulonnaise et méditerranéenne - je crois que cet objectif n'est pas en jeu -, mais que dans le cadre d'une édition particulière, nous sommes « obligatoirement » en deuxième ou troisième position dans la hiérarchie ; en tout cas, on peut le penser. En effet, à cette place, on trouve une ville comptant près de 60 000 habitants, qui en a 150 000 durant l'été, avec les touristes, et je me dis que dans d'autres éditions, ailleurs, une ville de 10 000 ou 20 000 habitants, étant à ce moment-là une sorte de capitale, se trouve dans la position qui est celle de Toulon dans l'édition toulonnaise. Là, je pense qu'il faut peut-être avoir une réflexion sur le fait que la couverture du public varois et de nos visiteurs impose que le linéaire consacré à la ville d'Hyères et à ses activités doit tenir compte non seulement de sa localisation à côté de Toulon, de La Seyne et d'ailleurs, mais également du fait qu'elle est la deuxième ou troisième ville du Var, avec un potentiel exceptionnel.

Par ailleurs, je me suis ouvert, notamment auprès de Monsieur Philippe COURTOIS, du fait que je constatais que nous nous trouvions essentiellement en page 10 ou 11, dans la mesure où la logique retenue semblait être le balayage d'ouest en est de la métropole toulonnaise. Par conséquent, après Toulon, il y a La Seyne, Six-Fours, etc., et nous nous trouvons en bout de course, au bord de la vallée du Gapeau.

J'ai également pensé que le linéaire qui nous était consacré était inférieur à celui des éditions précédentes, et j'ai donc fait part de cette inquiétude. J'ai également souligné le fait que sur notre territoire, un très grand nombre de personnes partage ce sentiment - qu'il soit fondé ou pas, c'est une réalité.

Bien entendu, je ne peux pas donner la parole à Monsieur COURTOIS, mais il m'a dit qu'il serait à votre disposition à la fin du Conseil. Toutefois, je voudrais rapporter ce qu'il m'a dit, parce qu'il faut être totalement honnête.

La première chose qu'il m'a dite est que nous n'avons qu'une semaine ou 10 jours d'expérience dans cette nouvelle édition, ce que je peux comprendre. On peut donc laisser le bénéfice du doute ; en tout cas, il y a des marges de progression et de calage. On pourra se forger une opinion définitive un peu plus tard, mais les cinq ou six premiers jours ne nous ont pas paru très prometteurs de ce point de vue.

Par ailleurs, il me dit que Hyères n'est pas mécaniquement rétrogradée en page 10 ou 11, puisque dès lors qu'il y aurait une activité significative ou d'importance métropolitaine, l'article se trouverait en page 2 ou 3. Il est vrai que ce matin, la page 2 est consacrée à Hyères, ce qui n'est pas une coïncidence, et si cela pouvait se reproduire tous les jours, je vous appellerais tous les après-midi. Toutefois, j'ai peur que ce ne soit pas le cas, pour la raison mécanique suivante : dans cette édition, il y a la ville centre, Toulon, ce qui est incontestable pour une ville de 180 000 habitants, ainsi que La Seyne, et nous nous retrouvons obligatoirement en concurrence d'information, alors que d'autres bien plus petits, dans d'autres éditions, se trouvent les leaders d'un territoire, fût-il « désertique ».

Par conséquent, nous avons beaucoup d'appréhension, pour ne pas dire d'inquiétude, et nous sommes donc attentifs à l'évolution des choses. Il était de notre devoir d'élus d'en faire part à Var Matin, et c'est la raison pour laquelle je trouve cette motion très opportune, consistant à dire que nous sommes l'expression du peuple hyérois et avons également une action dans Hyères, et que nous constatons qu'il n'y a pas un plébiscite.

Les choses étant ce qu'elles sont, je vous propose une version de la motion que nous enverrons à la direction du journal Var Matin.

*(Lecture de la motion.)*

Globalement, cela correspond à ce que vous disiez. Je n'ai pas à m'ingérer dans la gestion de Var Matin, mais c'est le point de vue que je souhaite faire ressortir, tout en indiquant que le rédacteur en chef de Var Matin n'est pas le président de la Métropole - sur ce point, je ne m'associe pas à ce que vous avez dit.

Je sou mets donc cette motion à vos suffrages. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N° 1 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande d'aide financière à la Région Provence Alpes Côte d'Azur au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2018 pour le projet « Amélioration et sécurisation de l'accueil et du confort des publics dans les bâtiments communaux »**

**M. DESERVETAZ** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Je mets donc aux voix.

Qui est contre ? qui s'abstient ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**M. LE MAIRE** : Les quatre délibérations suivantes concernent des garanties communales pour des opérations de logements sociaux. Avant que Monsieur DESERVETAZ ne s'en empare, je voudrais indiquer trois choses.

La situation actuelle des bailleurs sociaux est directement liée à une volonté d'évolution de leur situation de la part du gouvernement. Selon ce dernier, la baisse des APL devrait être répercutée dans le montant des loyers pour que cela ne pèse pas sur le pouvoir d'achat des particuliers. Toutefois, ce faisant, ils réduisent encore leurs ressources, ce qui peut créer une difficulté en matière de rénovation ou simplement d'équilibre financier.

J'ai donc demandé au service Finances de vérifier la solidité financière des sociétés qui nous demandaient ces garanties, parce que je crois que cette vigilance est nécessaire. Cela a été fait, et il ne semble pas y avoir de difficulté. Je le dis, car ces garanties s'étalent sur de très longues années. Nous en donnons depuis 50 ans, et à un moment donné, s'il y avait une difficulté ici ou là, vous comprenez bien que la garantie serait délivrée et qu'il pourrait y avoir des difficultés. Dans le cas présent, il n'y a pas de problème de ce côté-là.

Par ailleurs, j'ai fait vérifier que les garanties apportées par la Ville d'Hyères respectent les critères de la loi Galland, qui imposent un certain rapport entre les engagements liés à la garantie et le budget de fonctionnement de la commune. Là encore, nous sommes très en deçà du plafond indiqué dans cette loi, il s'agit d'un plafond de bonne gestion, et je tiens donc à vous rassurer sur le sujet.

Enfin, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, TPM aura la pleine charge des logements sociaux, et la garantie sera donc appelée par TPM. Par conséquent, celles-ci font partie des dernières que nous accorderons.

**AFFAIRE N° 2 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 2 695 156€ (soit 1 347 578€) contracté par la S.A d' H.L.M S.F.H.E (Société Française des Habitations Économiques) visant à financer la réalisation de 34 logements collectifs « Beauvallon » à Hyères**

**M. DESERVETAZ** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : Je voudrais également préciser que, chaque fois, nous prenons une hypothèque. En d'autres termes, s'il y avait une difficulté, nous serions propriétaires par hypothèque des biens construits.

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 2 695 156€ (soit 1 347 578€) contracté par la S.A d'HLM S.F.H.E visant à financer la réalisation de 34 logements collectifs « Beauvallon » à Hyères. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie avec la S.A d'H.L.M S.F.H.E (Société Française des Habitations Économiques)**

**M. DESERVETAZ** : Monsieur le Maire, il s'agit simplement de vous autoriser à signer la convention pour cette garantie d'emprunt.

**M. LE MAIRE** : Pas d'opposition ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 3 376 540€ (soit 1 688 270€) contracté par la S.A d' H.L.M Logirem (Logement et Gestion Immobilière pour la Région Méditerranéenne) visant à financer la réalisation de 36 logements collectifs « Résidence EDITH CAWELL » à Hyères**



**AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 3 376 540€ (soit 1 688 270€) contracté par la S.A d'HLM Logirem visant à financer la réalisation de 36 logements collectifs « Résidence EDITH CAWELL », à Hyères. - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie avec la S.A d' H.L.M Logirem (Logement et Gestion Immobilière pour la Région Méditerranéenne)**

**M. DESERVETAZ** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : Est-ce que tout le monde est d'accord, à la fois sur la convention et la signature ?

**Mme DEL PERUGIA** : Monsieur le Maire, cet immeuble existe-il déjà, au 5 avenue Edith Cavell - et non pas « Cawell » ?

**M. LE MAIRE** : Oui, il se trouve à côté de Midas.

**Mme DEL PERUGIA** : Il s'agit donc de la rénovation d'appartements, et non pas d'une construction nouvelle : nous sommes d'accord ?

**M. LE MAIRE** : Oui.

**Mme TROPINI** : Monsieur le Maire, puis-je profiter de l'occasion pour vous demander où en sont les projets des résidences Le Versailles et Le Massillon ? Il me semble qu'il était question de réaliser un programme mixte de 200 logements au Massillon et de développer une offre de logements pour actifs en déléguant l'exercice de droit de préemption urbain à la société coopérative HLM Grand Delta Habitat. Cette délibération avait été retirée du Conseil municipal du 21 avril 2017. Pouvez-vous nous dire brièvement où en sont les deux projets ?

**M. LE MAIRE** : Concernant le Versailles, il n'y a pas de preneur, parce que les prix demandés par le propriétaire sont prohibitifs. Néanmoins, j'espère que l'opération pourra se faire.

Le Massillon est en cours, avec une position réduite par rapport au projet qui vous avait été présenté. En effet, l'EPFR PACA le revendait très cher et avait trois projets présentés par des sociétés avec un nombre de logements très élevé. Or l'engagement qu'elle avait pris initialement portait sur 200 logements. Les réponses des trois groupements se situaient aux alentours de 300 logements, et j'ai refusé cette hypothèse. J'ai donc fait rectifier à 200 logements, et nous avons trouvé une solution avec TPM pour que cela passe financièrement. Cela avance bien et se fera, mais dans des conditions plus convenables.

Y a-t-il d'autres observations ? Je vous remercie pour votre approbation.

**ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N° 6 - SPORTS - Convention relative à la participation financière du  
Conseil Régional pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux.  
Année scolaire 2017/2018**

**M. ROUX** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. SEEMULLER** : Bien entendu, la délibération n'appelle aucune remarque. En revanche, on peut se poser des questions sur l'avenir du HTV, ce dont nous avons parlé en commission. Vous avez bien compris que l'utilisation des équipements sportifs par cette équipe nous intrigue, compte tenu des informations qui nous ont été transmises, à savoir une cession de la licence et la disparition du club. C'est la raison pour laquelle je vous interroge, Monsieur le Maire, pour savoir quelle sera la position de la collectivité et de la Métropole au regard de comportements qui nous paraissent pour le moins interrogatifs.

**M. LE MAIRE** : Les informations me sont données par Var Matin. J'ai écrit au responsable du club à trois reprises, et j'ai eu une réunion pas plus tard qu'à midi, non pas avec le président, mais avec d'autres membres du club. À ce jour, nous n'avons aucune nouvelle du président. Avec Monsieur Falco et Monsieur Giraud, dès mardi ou mercredi, nous enverrons une lettre recommandée avec accusé de réception pour lui demander où l'on en est, même si je le situe à peu près - dans une position extrêmement difficile -, et ce qu'il compte faire pour trouver une solution.

La difficulté est que dans ces SAOS, sociétés anonymes, le président du club majoritaire fait ce qu'il veut, et je regrette beaucoup que l'on ne soit pas comme dans une société d'économie mixte, où les collectivités membres de la société peuvent être au courant de sa gestion et éventuellement bloquer des évolutions qui paraissent condamnables.

À midi, sans jamais avoir eu un début d'information depuis quatre ans, j'ai appris que le trou du club daterait, non pas de ce président ni du précédent, mais de celui d'avant, et il est tout de même assez curieux de ne pas en avoir été informé, d'autant plus que les quatre collectivités (la ville d'Hyères, la ville de Toulon, TPM et le Conseil départemental) ont abondé les subventions en 2016 et en 2017, eu égard à la montée en Pro A.

Puisque les lettres, les coups de téléphone et les textos ne trouvent pas réponse, nous enverrons donc cette lettre de demande d'explication pour enfin avoir une solution. Évidemment, si un mécène de qualité tombe du ciel et comble l'abîme, nous le recevrons avec beaucoup d'intérêt, mais si tel n'est pas le cas, de mon point de vue, je préfère que nous repartions sur des bases saines, avec les jeunes du club et l'esprit qui a toujours présidé, plutôt que de tenter je ne sais quelle aventure qui se terminerai encore plus difficilement.

En tout cas, je vous tiendrai exhaustivement au courant de la situation, mais je pense que la SAOS est dangereuse et que si nous devons repartir d'une direction de ce type, je préférerais une société d'économie mixte, quitte à devoir, un jour, combler un déficit, mais dont nous aurions été les auteurs. Dans le cas présent, les finances de la commune et des collectivités ne sont pas engagées : s'il y a une liquidation judiciaire, cela ne coûtera qu'aux créanciers qui ne seront jamais honorés ; s'il y a je ne sais quel rachat, avec des placements, quelqu'un couvrira peut-être le trou, mais avec un risque de départ de la franchise ailleurs.

Je n'en sais pas davantage, mais je suis profondément choqué - et nous l'écrivons - par le fait que l'on ne tient pas les principales collectivités au courant, les demandes d'information ayant été permanentes et réitérées.

Je vous tiendrai informés, et je remercie Var Matin de nous avoir permis, avec Monsieur Falco et quelques autres, de nous inquiéter de cette situation, d'où cette intervention dans la presse, hier, pour bien indiquer notre préoccupation.

**Mme ANFONSI** : Monsieur le Maire, je m'immisce un peu dans cette discussion en faisant référence à la performance du Hyères Handi Basket qui, encore cette année, est champion de France. Vous connaissez tous les difficultés qu'ils rencontrent au niveau de la gestion, des déplacements et de tout ce qu'un club sportif de haut niveau requiert. Par conséquent, je demande que l'on se penche sur la prochaine subvention qui leur sera attribuée.

**M. LE MAIRE** : Vous n'ignorez pas la qualité de mes relations avec Jean-Luc Théry, qui est comme un frère pour moi. Nous les aidons au maximum, notamment de façon indirecte pour l'achat de véhicules, mais nous serons très attentifs.

Pour aller dans la direction de votre question, si l'on doit repartir sur des bases saines, peut-être faudra-t-il envisager, avec l'accord de tout le monde, que les deux clubs se rassemblent, avec une section Handi et une section Sport.

**Mme ANFONSI** : Vu les antécédents, cela semble difficile, mais c'est possible.

**M. LE MAIRE** : À ce moment-là, il n'y aurait plus d'antécédents et, dans ce cas, les conditions ayant valu une distinction ne seraient plus réunies. Le basket est important à Hyères. Récemment, lors de ce tournoi de 3/3 sur le port d'Hyères, à l'initiative de la commune et d'Anthony CHRISTOPHE, à la fois des basketteurs du HTV, notamment des anciens, et le handi-basket sont venus faire une exhibition. Nous avons vraiment envie que la famille basket, avec tout ce que cela peut représenter d'histoire d'Hyères, soit rassemblée. En tout cas, c'est une proposition ou une hypothèse que nous ne rejeterons pas. Comme vous, nous avons beaucoup d'admiration pour ce club, et nous sommes donc attentifs. Je rappelle tout de même que l'aide est importante et que des personnels sont détachés.

**Mme ANFONSI** : C'est également le cas dans les autres clubs ; ils ne sont pas privilégiés à ce niveau-là.

**M. LE MAIRE** : Certes, mais en proportion, je peux vous dire que c'est important, même si c'est légitime.

Y a-t-il d'autres observations sur cette délibération ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N° 7 - DIRECTION ÉDUCATION - Indemnité représentative de logement pour les instituteurs (IRL) - Fixation du montant de l'IRL pour 2017**

**Mme MARINO** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : Il s'agit d'une délibération mécanique, que nous passons chaque année. Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N° 8 - CULTURE ET PATRIMOINE - Programmation artistique « La Saison » - Tarification**

**M. CARRASSAN** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la programmation artistique de la ville d'Hyères, « La Saison », se déroule notamment dans deux lieux culturels de la commune, le théâtre Denis et l'Église Anglicane, qui sont tarifés de manière égale à 10 €. À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018, un nouveau lieu peut venir les rejoindre : la Collégiale Saint Paul.

Par conséquent, le projet de délibération consiste à étendre le tarif du théâtre Denis et de l'Église Anglicane à la Collégiale Saint Paul, l'ensemble étant fixé à 10 €.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

### **AFFAIRE N° 9 - CULTURE ET PATRIMOINE - École Municipale d'Arts - Adaptation des tarifs**

**M. CARRASSAN** : Jusqu'à présent, les élèves qui s'inscrivaient à l'école d'art payaient le montant de l'année en une fois. Or des demandes répétées ont été faites pour payer en deux fois. Nous sommes donc allés dans ce sens, ce qui répondait au besoin de plusieurs candidats.

Néanmoins, rien ne change quant au résultat. En effet, une personne de moins de 26 ans avait un tarif de 102 € à payer : dorénavant, elle paiera 41 € de septembre à décembre et 61 € de janvier à juin, ce qui fait toujours 102 €.

Nous adaptons donc les tarifs en permettant de payer le même prix en deux fois.

**M. LE MAIRE** : Pas d'opposition ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

### **AFFAIRE N° 10 - MEDIATHÈQUE - Demande de subvention auprès du Conseil régional PACA pour l'acquisition de livres**

**M. CARRASSAN** : Chaque année, la médiathèque doit enrichir ses collections, remplacer des documents usés et s'adapter à l'actualité. C'est ainsi dans toutes les médiathèques, et cela correspond à leur mouvement naturel dans le cadre général de la politique nationale en faveur de la lecture et du livre.

Le Conseil régional entre dans ce mouvement favorable à la lecture et permet aux médiathèques ayant une dépense minimum de 23 000 € d'acquisitions par an de bénéficier d'une subvention de 5 000 €.

Par conséquent, nous demandons cette aide, qui est un bon usage mis au point par la Région, bénéficiant aux médiathèques qui vont dans le sens de la lecture publique, comme il se doit.

Bien entendu, à Hyères, la dépense de renouvellement en matière d'acquisition de documents, de CD, de DVD et de livres dépasse les 23 000 € minimums qui permettent d'obtenir la subvention de 5 000 € de la Région. La médiathèque d'Hyères se situe à un peu moins de 100 000 € par an de renouvellements, ce qui est dans la moyenne nationale.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Je vous remercie.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

#### **AFFAIRE N° 11 - COMMANDE PUBLIQUE - CULTURE ET PATRIMOINE / MEDIATHÈQUE - Équipement d'identification et système antivols des documents de la médiathèque d'Hyères - Appel d'offres ouvert passé après procédure adaptée sans suite - Attribution - Autorisation de signature**

**M. CARRASSAN** : Nous passons à un sujet plus conséquent. La Commission d'appel d'offres propose d'attribuer trois marchés qui permettront à la médiathèque de s'équiper d'un dispositif plus performant et intelligent afin d'identifier les livres et de les protéger du vol. Jusqu'à présent, tout cela était séparé, ce qui faisait perdre beaucoup de temps et était moyennement efficace.

Une nouvelle technologie sera utilisée : la RFID (*Radio Frequency Identification*). Grâce à cela, à distance, avec des antennes placées dans le plafond, on suit à la trace les documents à l'intérieur desquels une puce a été placée, permettant à la fois d'identifier et de protéger. En même temps, des robots sont mis en place, ce qui fait que le public lui-même, comme au supermarché, peut passer devant une plaque, présenter son ouvrage et s'en aller.

Ce système RFID procure de nombreux avantages :

- la confidentialité totale des prêts : l'utilisateur ne montre à personne ce qu'il emprunte, ce qui peut parfois simplifier la vie ;
- la rapidité des transactions ;
- l'autonomie du public ;
- la baisse des vols ;
- la diminution des tâches répétitives et un gain de temps pour le personnel, ce qui est peut-être encore plus important, car cela lui permet de se consacrer à des tâches plus gratifiantes ;
- la facilité d'inventaire ;
- une baisse du coût des consommables.



L'ensemble de ces trois lots s'élève à 201 751 € hors taxes. Il faut savoir que dans le cadre de la politique du livre que j'évoquais précédemment, l'État et la Région abondent sur la dépense, respectivement à hauteur de 60 % et de 15 %. Par conséquent, il ne faut pas se priver de s'équiper de la sorte, la Ville d'Hyères bénéficiant d'une participation de 75 % du coût de l'opération. Ainsi, la médiathèque aura un équipement performant. Depuis 2014, elle s'est bien redressée en matière de fréquentation et, à présent, il faut l'aider en matière d'équipement. C'est ce que nous faisons, et je vous demande donc d'autoriser le Maire à signer ces trois marchés.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Je vous remercie.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

#### **AFFAIRE N° 12 - COMMANDE PUBLIQUE - GRANDS PROJETS URBAINS - Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification du jardin de l'ancienne Banque de France - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. CARRASSAN** : C'est l'occasion de dire un mot du Musée des Cultures et du Paysage. Il s'agit d'un grand projet auquel je suis heureux et fier de participer, dont la réalisation permettra d'enrichir l'offre culturelle de la ville d'Hyères et d'augmenter son attractivité, les deux étant déjà très réelles. D'ailleurs, on le notait mercredi dernier, à l'espace nautique, où le forum de l'Éducation artistique et culturelle se tenait, rassemblant les acteurs culturels de la ville d'Hyères, leurs partenaires, les enseignants et les éducateurs, tout cela dans le cadre d'une volonté de développer l'éducation artistique et culturelle. Le projet de musée a été présenté lors de ce forum et, bien entendu, à l'avenir, il contribuera largement à ce développement de l'EAC, selon ses missions pédagogiques.

En attendant, j'ai le plaisir de vous annoncer que le ministère de la Culture a labellisé la Ville d'Hyères au titre de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018. Ce label est expressément attribué pour le projet de création du Musée des Cultures et du Paysage (site de la Banque et site d'Olbia). Je m'en réjouis, et je pense que c'est une bonne nouvelle à partager.

Je laisse de côté le site d'Olbia, qui constituera la dimension archéologique du musée, pour venir sur celui de l'ex-Banque de France, qui sera consacré à la dimension Beaux-Arts.

Le fait de transformer une banque en musée est déjà un beau défi. Il est intellectuellement excitant de faire d'un lieu fermé, à l'abri des regards, un lieu ouvert en pleine lumière. La maîtrise d'œuvre est au pied du mur, et le chantier est en plein développement. Toutefois, le projet nécessitait la communication entre le bâtiment et le jardin, lequel est actuellement abandonné. Il fallait que l'intérieur et l'extérieur constituent un tout et que le musée des Beaux-Arts, à savoir la Banque, présente un ensemble cohérent.

La maîtrise d'œuvre du bâtiment étant réglée, il restait donc celle du jardin, qui était un ancien jardin à la française de la fin des années 1920 et qui, aujourd'hui, est dans un assez vilain état.

La délibération propose donc d'attribuer un marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de ce jardin et sa mise en cohérence avec le projet. Dans le texte, vous avez le montant prévisionnel de ce marché : 300 000 € pour la tranche ferme, concernant le jardin proprement dit, au sud, et 80 000 € pour la tranche optionnelle, pour éventuellement intervenir sur le parvis, au nord du site. Le montant global estimé s'élève donc à 380 000 € TTC.

Je vous demande d'autoriser le lancement de cette mission.

**M. KBAIER** : Nous nous abstenons sur cette délibération, pour trois raisons.

La première consiste à rester cohérent avec nous-mêmes, puisque nous avons toujours été opposés à la création de ce musée. Nous nous étions déjà exprimés à ce sujet.

La deuxième est le prix qui nous paraît exorbitant, surtout pour un avantage que nous avons du mal à cerner.

La troisième est de savoir de quel droit moral nous disposons pour détruire un jardin à la française dessiné en 1925, qui fait partie du patrimoine hyérois et auquel nos citoyens sont très attachés. Le fait d'abattre des arbres aussi emblématiques relève du « sabotage » - excusez le terme -, et si l'on transforme ce jardin, il n'aura plus jamais d'âme. Merci, Monsieur le Maire.

**Mme ANFONSI** : Monsieur le Maire, que devient le CIAP ?

**M. CARRASSAN** : Bien entendu, nous n'avons jamais perdu de vue la nécessité de réaliser ce centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, conformément au label « Ville d'art et d'histoire ». Simplement, nous avons rétabli une hiérarchie : le musée est l'essentiel, et le CIAP est l'accessoire - sans aucune nuance péjorative. Un CIAP doit avoir lieu en complément du musée, et il est déjà en gestation. Sans dévoiler un secret, je peux vous dire qu'avec l'accord de la Direction régionale des affaires culturelles, le cœur de ce CIAP se trouvera à la tour des Templiers, qui est un monument historique prestigieux. On ne saurait donner un plus beau bâtiment à un CIAP. Dans de nombreuses villes, ce sont des endroits plutôt neutres ; là, nous aurons un bâtiment prestigieux.

Je pense que le CIAP aura une belle vie devant lui, et cela apparaîtra déjà lors de l'exposition patrimoniale de la fin de l'année, à l'automne, qui sera consacrée à la restitution des fouilles du site du château, permettant au public de visualiser ce qu'il a pu être, ce qui sera une grande première. Cela rentre tout à fait dans les missions d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

**Mme DEL PERUGIA** : Monsieur le Maire, vous connaissez notre position vis-à-vis de ce projet de Musée des Cultures et du Paysage, que nous estimons peu utile et très onéreux, dans un contexte économique global où chaque euro compte, surtout quand il s'agit d'argent public.

Aujourd'hui, vous projetez de faire voter une mission de maîtrise d'œuvre pour réhabiliter le jardin, et nous avons appris en commission que les deux arbres de hautes tiges de ce jardin étaient condamnés à disparaître, pour deux raisons, nous a-t-on expliqué : d'une part, ils sont devant la façade, empêchant ainsi une vue dégagée sur le bâtiment, et d'autre part, ce ne sont pas les bonnes essences.

Tout d'abord, ces arbres se trouvent à environ cinq ou six mètres de la façade, leur ramure n'est pas volumineuse, et ils n'obèrent en rien la visibilité de la façade.

Ensuite, il faudra que l'on nous explique en quoi les cyprès et les cèdres ne sont plus les bienvenus dans la ville. Toutefois, nous pensons avoir l'explication, puisque nous avons cru comprendre que le projet de jardin serait orienté vers les agrumes, essences déjà présentes sur le site.

Monsieur le Maire, nous trouvons que vous coupez les arbres avec beaucoup de légèreté.

Ils sont nécessaires à la ville, car ils agissent sur la qualité de l'air et jouent un rôle de climatiseur. En ces temps de réchauffement climatique, les arbres sont un atout pour la ville. « Nous allons les remplacer », me direz-vous, mais les arbres ne peuvent pas être considérés comme du mobilier urbain ou comme un panneau publicitaire : ils sont vivants. Aujourd'hui, la science nous explique même qu'ils ont une vie sociale, en particulier grâce à leur réseau de racines : ils communiquent et prennent soin les uns des autres. Je vous invite à aller voir le film *L'intelligence des arbres*, tiré du livre *La vie secrète des arbres* de Peter Wohlleben, qui est forestier et dont les observations ont été validées par des scientifiques. Allez voir ce film - il est passé au cinéma Olbia récemment et y sera à nouveau diffusé - ou lisez le livre, et votre regard sur le vivant et les arbres en sera transformé !

Les arbres méritent mieux que le piètre rôle de témoins pour une exposition à visée pédagogique ou que d'apporter une « scénographie », dites-vous, en adéquation avec celle du musée. « *Les arbres ont droit à une diversité naturelle, à l'altérité, à l'esthétique, à la réflexion spirituelle, philosophique, poétique...* » - je cite *Du bon usage des arbres, un plaidoyer à l'attention des élus et des énarques*, de Francis Hallé. D'ailleurs, j'offrirai le livre à Monsieur CARRASSAN, car je sais que mon collègue sera touché par cette lecture.

Monsieur le Maire, on ne coupe un arbre que s'il est malade ou dangereux. Or ce cyprès et ce cèdre ne sont ni l'un ni l'autre. Ils existent, et tant pis si ce fut une erreur de les mettre là, comme mon collègue Monsieur CARRASSAN le dit. Maintenant, il nous faut l'assumer et réhabiliter ce jardin qui, certes, mérite un toilettage, mais à partir de l'existant. D'ailleurs, c'est ce que préconise le règlement de l'AVAP pour les jardins d'accompagnement : « Maintenir les jardins dans l'esprit des dispositions d'origine qui les caractérisent selon l'époque et l'usage. » Ce règlement concerne bien également les espaces publics ? Rassurez moi !

Si nous devons avoir un discours basé sur le coût financier de l'opération, comment justifier une dépense de 418 000 € - et non pas 380 000 €, Monsieur CARRASSAN, car il faut ajouter la somme de la maîtrise d'œuvre - pour un jardin aux dimensions très modestes ? Est-ce parce que vous pensez la confier à Gilles Clément, qui a déjà visité le site et qui vous a conseillé ? Après l'architecte du MuCEM, il nous faut le jardinier du Rayol... N'y aurait-il pas un brin de snobisme à vouloir ainsi notre lot de célébrités ? Je n'ai rien contre Gilles Clément et n'en pense que du bien, mais que penser du montant de ces marchés comparé aux 139 000 € de la programmation 2018 du Contrat de Ville que nous verrons ultérieurement ? Est-ce raisonnable ? Est-ce seulement éthique ? Entre le prestige et le social, il semblerait que vous ayez choisi.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous espérons que vous allez vous ressaisir. Nous vous demandons de renoncer à couper ces arbres et de rester modestes dans votre projet de réhabilitation de ce jardin.

Monsieur SEEMULLER a préparé une petite citation pour Monsieur CARRASSAN.

**M. LE MAIRE** : Je vous en prie, Monsieur SEEMULLER, faites-vous plaisir.

**M. SEEMULLER** : Étant donné qu'il s'agit du Musée des Cultures et du Paysage, nous nous sommes dit qu'il était un peu rude de commencer par couper deux arbres. Je me suis donc plongé dans un livre de Jacques Tassin, intitulé *Penser comme un arbre*, dans lequel il nous dit :

*« Il est temps de reprendre l'écoute de l'arbre qui, décidément, a beaucoup à nous dire, et de le réenvisager comme un passeur privilégié. Il nous faut redéployer notre sensibilité, si excessivement et médiocrement sollicitée qu'elle ne réagit plus aujourd'hui qu'à des défilés d'images sidérantes et fascinantes, à des paroles et des musiques tonitruantes. Tout se passe comme si nous nous efforcions d'évacuer la part la plus authentique de cette sensibilité. »*

Je pense que la symbolique de l'arbre et de ce jardin mérite une vive attention, et nous vous demandons solennellement de ne pas couper ces arbres.

**Mme TROPINI** : Je ne veux pas faire un *bis repetita*, notre position étant semblable à celle de nos collègues. Par conséquent, nous nous abstenons.

**M. LE MAIRE** : Très bien.

S'agissant de la solennité du propos, je vous laisse juge. Je crois que l'écoute des arbres est importante, mais celle des hommes ne me le paraît pas moins, et il est vrai qu'il y a parfois un peu d'excès là-dedans. D'ailleurs, si l'écoute des arbres est importante, je pense qu'il serait utile que des personnes ayant davantage une philosophie du type « Bercy » aillent un peu dans la campagne, autour des arbres, afin de retrouver un peu d'humanité et le sens du réel.

Quand vous évoquez le jardin à la française, qui vous a dit qu'il ne serait pas ainsi ? Aujourd'hui, si quelqu'un fait un panégyrique de ce jardin, à l'intérieur duquel personne n'a jamais pénétré et que l'on aperçoit à travers les grilles dans un brouhaha absolument extraordinaire, je trouve un peu original de considérer cet appétit de nature comme pertinent dès lors que l'on ne peut pas y pénétrer.

Je crois qu'il est absolument indispensable - sauf une mauvaise foi dont je n'attribuerais la paternité à personne - de réparer et de mettre en valeur ce jardin, ce qui n'implique pas de le priver de son identité. S'agissant de confier la réflexion à des personnes comme Gilles Clément, on ne peut pas avoir un discours schizophrène en disant : « J'adore Gilles Clément, mais pas ici. J'adore Rudy Ricciotti à Marseille, mais pas ici. » Ici, nous n'aurions droit qu'à des architectes ou des paysagistes de quatrième zone... Vous considérez donc que Hyères est une ville banale, peut-être même médiocre, où, lorsqu'une personne de talent veut venir y exposer ses compétences, elle devrait être éliminée de façon privilégiée. Je pense que c'est une mauvaise analyse.

Vous connaissant un peu, je crois que, avec nous, vous devriez être très heureux et fiers que notre ville draine vers elle des personnes de cette qualité. Pour le Musée des Cultures et du Paysage, le plus grand architecte des Bâtiments de France, Monsieur PERROT, a été retenu, ce qui n'est tout de même pas rien. Cela ne m'ennuie pas qu'il ait fait le Grand Palais ou le musée d'Orsay. Personnellement, c'est ma vision d'Hyères. Ils ne sont pas plus chers que les autres ; parfois, ils sont simplement plus compétents sur certains sujets, et je me réjouis que désormais, Hyères soit le territoire de la compétence.

Quand vous parlez d'un « regard transformé », chacun a son propre point de vue sur autrui. Madame DEL PERUGIA, je respecte le fait que vous transformiez votre regard sur tel ou tel sujet, mais vous ne connaissez pas le mien. Ne vous attribuez donc pas la responsabilité de le faire changer.

« Très onéreux » : quand on compare ce que nous mettons dans la Politique de la Ville, qui est extrêmement important et qui, d'ailleurs, me vaut parfois les foudres d'autres groupes de l'opposition, et les ressources que l'on peut mettre dans un bâtiment public, un jardin prestigieux ou sur une place de notre cité, comparaison n'est pas raison. C'est n'importe quoi.

D'ailleurs, vous devriez mettre un codicille : « Monsieur le Maire, comment faites-vous pour dilapider l'argent public à ce point tout en ayant permis une restauration absolument exceptionnelle - selon les termes de Monsieur SEEMULLER - du budget et de la situation de la commune ? »

**M. SEEMULLER** : Vous avez le talent de prendre un morceau par-ci par-là...

**M. LE MAIRE** : Peu importe, vous dites ce que vous voulez.

**M. SEEMULLER** : Parlons des arbres, et allons au fond du sujet : couperez-vous ces arbres, ou pas ? C'est la seule question qui nous intéresse.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est certainement pas vous qui me ferez prendre une décision, parce qu'en matière de gestion, parfois, cela me paraît tellement lunaire que je préfère être responsable.

Les arbres auront le destin qu'ils auront. À ce jour, il est hors de question de les couper.

**M. SEEMULLER** : Actons. Est-ce donc votre décision ?

**M. LE MAIRE** : Un maître d'œuvre sera désigné, et nous lui indiquerons, comme c'est toujours le cas, notre volonté que les arbres soient maintenus.

**M. SEEMULLER** : Je vous en remercie !

**M. LE MAIRE** : Monsieur SEEMULLER, dans votre logorrhée, ne donnez pas l'impression que les deux arbres ont été sauvés sous la pression. Tout ce que je vous dis est qu'ils n'ont pas vocation à être coupés.

**M. SEEMULLER** : Nous en sommes ravis.

**M. LE MAIRE** : Dans ce cas, ce n'est pas la peine de faire un procès d'intention qui dure une demi-heure, car c'est du temps et de la salive perdus.

**M. SEEMULLER** : Nous venons de loin !

**M. LE MAIRE** : Tout cela pour cela... Néanmoins, il faut pouvoir s'exprimer et exister une fois par mois.

**M. SEEMULLER** : Ne méprisez pas l'opposition !

**M. LE MAIRE** : Je voudrais simplement ajouter une chose. Quand on sait que l'exposition inaugurale cumulera des tableaux de Bonnard, de Nicolas de Staël, Matisse et Picasso, j'espère que vous briserez les chaînes qui vous entourent dans l'opposition à ce projet et que vous viendrez tout de même visiter le lieu, avec un peu la fierté qu'à Hyères, nous n'ayons pas uniquement des expositions de lavande et de rascasses.



**Mme ANFONSI** : Monsieur le Maire, je ne voudrais pas rajouter du sel sur la plaie, mais il me semble que Monsieur CARRASSAN a bien dit que le jardin à la française serait remplacé par... Il l'a dit à l'instant.

**M. CARRASSAN** : Je voudrais rétablir un peu les choses : nous ne sommes pas la maîtrise d'œuvre et, lors de la commission, nous n'avons jamais anticipé sur ce sujet. J'ai émis un avis sur un jardin qu'il s'agissait de restaurer, et non pas de détruire ; simplement, je n'excluais pas que des éléments apparaissant comme des désordres soient revus. C'est un point de vue personnel, mais nous verrons ce que le maître d'œuvre dira. Par conséquent, vous avez essayé de dramatiser, avec une certaine mauvaise foi, une décision qui n'existait pas.

Par ailleurs, vous vous plaignez du prix exorbitant et de la probable inutilité de la chose. Nous nous engageons sur ce grand projet qui modifiera en profondeur la vie culturelle hyéroise, ce qui n'est pas anecdotique, et qui aura le mérite d'enrichir la connaissance. Autrement dit, nous parions sur la connaissance et la culture. Le prix de l'ignorance, à côté de celui de la culture, lui, nous paraît exorbitant. Si vous préférez l'ignorance et la médiocrité, c'est à vous de faire ; pour notre part, nous choisissons la culture.

**M. SEEMULLER** : Vous ne pouvez pas lancer le débat de cette manière. Allons à l'essentiel : les arbres sont sauvés, et nous en sommes très contents.

**M. LE MAIRE** : Vous avez établi un réquisitoire partagé à propos de deux arbres, et je m'en réjouis. Un jour, si les hasards de la politique politicienne locale font que vous vous réunissez, il faudra que vous assumiez le fait que vous avez été opposés au Musée des Cultures et du Paysage, qui est le lieu de l'histoire et de l'avenir d'Hyères, à travers ses expositions d'art contemporain. Les Hyérois jugeront.

Quand on est contre ce musée ou, pour certains, contre la promenade en front de Mer, qui sera empruntée par des milliers de Hyérois qui ne savent pas où se promener le dimanche et qui est plébiscitée par l'essentiel d'entre eux, je me ferai l'agent publicitaire de ceux qui ont de tels comportements.

Je mets aux voix cette maîtrise d'œuvre. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

#### **ADOPTÉE PAR 31 VOIX**

**10 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,  
Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL,  
Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,  
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER,  
Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA.**

**AFFAIRE N° 13 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Domaine Public Communal - Concession sous forme de délégation de Service Public pour l'exploitation d'un lot de plage situé 2396 Bd Front de Mer/Les Salins - Choix du Concessionnaire et autorisation de signer le contrat de concession sous forme de délégation de service public**

**M. LE MAIRE** : *(Lecture de la délibération.)*

Il me semble que la SARL 3M était déjà titulaire de cette plage, que nous appelons communément Kaïna Beach.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N° 14 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 4, Avenue de la Badine cadastré section ET n° 0042 formant le lot n° 222 du lotissement au profit de Messieurs POLI**

**M. OZENDA** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : Pas d'opposition ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N° 15 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Prestations de géomètres-topographes - Réalisation de levés topographiques et fonciers et de prestations de géo-détection des réseaux enterrés - Accords-cadres à bons de commande - Années 2018 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. OZENDA** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**AFFAIRE N° 16 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES -  
DÉCHETS - Transfert de la compétence « Collecte des déchets des ménages et  
assimilés » - Autorisation de signature du procès-verbal de mise à disposition  
de biens et d'équipements relatifs à l'exercice de cette compétence**

**M. OZENDA** : *(Lecture de la délibération.)*

En annexe, vous trouverez tous les équipements mis à disposition de TPM (bacs, véhicules, tractopelles, cuves, etc.).

**M. EYNARD-TOMATIS** : Monsieur le Maire, si l'on raisonne uniquement en termes de gestion municipale, voire de territoire, nous n'avons aucune raison de ne pas vous autoriser à signer ce procès-verbal consolidé. En revanche, si l'on raisonne plutôt en termes de cohérence de groupe, dont vous nous demandez souvent de faire preuve, et attendu que nous nous sommes toujours déclarés méfiants quant à la création de TPM et à son fonctionnement, nous choisissons de nous abstenir.

**M. SEEMULLER** : Monsieur le Maire, excusez-moi de cette nouvelle digression, mais puisque nous parlons des déchets, pouvez-vous nous dire quelques mots sur la fermeture de la décharge de Balançan, qui impactera considérablement le coût du traitement ? C'est une très grosse préoccupation, et je n'ai pas d'autre occasion de vous poser la question.

**M. LE MAIRE** : Très honnêtement, je n'ai pas d'information supplémentaire par rapport à ce que j'ai dit dans la presse.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE PAR 37 VOIX**

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,  
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER.**

**AFFAIRE N° 17 - INFRASTRUCTURES ET SYSTÈMES NUMÉRIQUES -  
Acceptation d'un don de vingt tablettes Samsung Galaxy Tab 3**

**M. FRATELLIA-GUIOL** : Cette délibération concerne le don de 20 tablettes pour l'école Excelsior. Cette opération a été lancée en juin dernier, laquelle concernait notamment un projet pédagogique sur le développement durable et, en l'occurrence, le rôle des abeilles pour la pollinisation.

Ce don renforcera cette politique de modernisation mise en place par le Maire et Edwige MARINO, adjointe à l'Éducation, et rejoindra les classes mobiles, ce qui est une très bonne nouvelle pour le monde de l'éducation.

**M. LE MAIRE** : Nous remercions le généreux donateur. Pas d'observation ? Je vous remercie.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

#### AFFAIRE N° 18 - POLITIQUE DE LA VILLE - Programmation 2018 du contrat de Ville

**Mme MAI** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : Dans la liste, nous avons enlevé les crédits qui devaient être attribués au relais culturel Var Méditerranée, comme l'État l'a fait, dans la mesure où une liquidation judiciaire de l'association aura probablement lieu. La décision du tribunal est reportée au 7 juin, et nous ne verserons donc pas de somme aujourd'hui. Nous verrons bien le résultat, mais *a priori*, on se dirige vers la liquidation judiciaire, l'endettement actuel étant de 90 000 €.

**Mme COLLIN** : Monsieur le Maire, en ce qui nous concerne, nous serions favorables à certaines subventions (l'AVRE, le CIDFF, les Boutchous de l'Espoir et quelques-autres), mais nous pensons qu'aux fonds publics affectés traditionnellement à la Politique de la Ville viendront s'ajouter, cette année, ceux du récent plan Borloo dit de « mobilisation pour les banlieues », évalué à au moins 48 milliards d'euros, bien évidemment à la charge du contribuable.

Selon nous, ce gaspillage inefficace et discriminatoire à l'égard de tous ceux qui n'appartiennent pas aux quartiers dits prioritaires est d'une insupportable injustice, et nous ne serons jamais complices de l'abandon de ces Hyérois que, apparemment, nous sommes seuls à défendre.

En effet, nous pensons que la solidarité que nous devons à nos concitoyens les plus démunis doit s'exercer de manière plus égalitaire, car ceux-ci n'habitent pas forcément dans les quartiers visés par la Politique de la Ville.

Puisque les plans sont à la mode, pourquoi ne pas faire un plan « jeune Hyérois » pour tous ceux - je dis bien « tous » - qui n'ont pas les moyens de trouver un emploi, par manque de formation ou de technique de recherche, ou bien la gratuité du permis de conduire, comme c'est le cas ici pour 10 jeunes des quartiers, ou encore pour l'accès à des sorties et des activités ? On peut également faire un « plan sécurité » pour ceux qui sont victimes d'actes d'incivilité, notamment dans ces quartiers prioritaires, comme nous le verrons ultérieurement.

Par conséquent, nous nous abstiendrons. Merci, Monsieur le Maire.

**M. SEEMULLER** : Je ne peux pas du tout partager cette approche stigmatisant ces quartiers qui ne feraient pas partie de la ville et qui ne seraient pas habités par des Hyérois.

**Mme COLLIN** : C'est faux ! Nous n'avons pas du tout dit cela. Nous avons parlé de tous les Hyérois et de tous les quartiers.

**M. SEEMULLER** : La question qui nous est posée consiste à savoir si nous sommes à la hauteur de l'enjeu en ce qui concerne les quartiers de la vieille ville et du Val des Rougières. Vous nous présentez une disposition qui s'ajoute à d'autres et qui vise à accorder 33 projets à 18 associations, pour un montant variable entre 1 000 € et environ 10 000 €.

Je répète la question : est-ce à la hauteur du problème qui nous est posé quand, dans le même temps, l'aboutissement d'une mission, qui fera l'objet d'une déclaration du Président de la République, concernant la mobilisation des acteurs des banlieues et menée par Jean-Louis BORLOO, chiffre les engagements que nous devons tenir à 48 milliards d'euros ?

Je rappelle que sur ce sujet, il y a bien deux jambes : la première est celle qui concerne tout ce qui touche à la prévention et l'éducation, mais la seconde est celle de l'ordre républicain, et on doit absolument agir avec les deux.

La partie prévention/éducation est l'un des piliers de notre action qui doit, comme la mission Borloo l'a dit, s'asseoir sur deux autres piliers qui n'apparaissent pas - c'est en cela que je souhaite attirer votre attention, Monsieur le Maire :

- la problématique de l'urbanisme, et nous ajoutons une nouvelle fois que cette question, qui commence à être engagée dans la vieille ville, ne l'est toujours pas sur le Val des Rougières. Je pense que nous n'avancerons pas tant que nous n'aurons pas traité ce sujet et mis à plat la problématique de l'urbanisme qui, par la suite, génère forcément une ghettoïsation ;
- la dimension économique, qui est d'une grande complexité et sur laquelle nous sommes tous d'accord : trouver des débouchés, des emplois, de l'investissement et mettre en place des services dans ces quartiers afin de les sortir de leur isolement.

Je ne réinventerai pas ce que plusieurs générations d'hommes politiques ont déjà étudié, mais il est vrai qu'au regard des sommes qui sont sur la table aujourd'hui, notre groupe estime que les 138 000 € mis par la Ville d'Hyères ne sont pas à la hauteur. Nous nous étonnons de l'absence de la Région, du Département et de la CAF. Je pense qu'il faut mettre davantage de moyens sur cette opération.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. On sent bien qu'il existe des approches très différentes, entre « trop » ou « pas assez » ; par conséquent, cela doit être juste. Je ne dis pas que le milieu l'est toujours, mais il me semble que c'est responsable.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que la Politique de la Ville telle qu'elle est définie ici, dans l'aide aux associations, est une toute petite part de l'action pour les quartiers défavorisés. Quand nous implantons le Circuit des arts dans la vieille ville, il ne s'agit de rien d'autre que d'une politique pour un quartier totalement déshérité. Ces 30 boutiques sont là pour assainir, et nous sommes tout à fait ouverts à ce que des jeunes du quartier ou d'ailleurs ouvrent des boutiques normales à cet endroit. Par conséquent, il ne faut pas uniquement prendre en compte ces subventions aux associations, mais la totalité d'une politique.

Il en est de même au Val des Rougières : aujourd'hui, malgré tout, trois commerces sont ouverts, alors qu'il n'y avait plus rien, et nous avons donné le permis pour une nouvelle réalisation de logements de qualité en périphérie. Cela fait partie de la Politique de la Ville.

Monsieur SEEMULLER, je suis tout à fait prêt à m'associer à une démarche de l'État sur la réhabilitation des quartiers difficiles, notamment celui des Rougières, mais ce dernier doit en prendre l'initiative. Vous comprenez bien qu'il n'est pas à la mesure d'une commune de décider de faire tomber trois tours et de reconstruire ; ce n'est pas à nous de le faire. Nous serons donc tout à fait preneurs d'une dimension de l'État, mais nous ne pouvons que l'attendre, l'espérer et nous y associer le cas échéant.

Je connais bien Monsieur BORLOO, qui est un puits sans fond d'imagination. 48 milliards d'euros ! Entre nous, cela a fait tousser, y compris au plus haut niveau de l'État, parce qu'entre les 24 milliards de taxe d'habitation, les 48 milliards du plan Borloo, etc., on se demande comment on va faire. Ce sont des effets d'annonce. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de bonnes idées - Monsieur BORLOO en a toujours -, mais il en a tellement qu'il est capable de couler le pays.

Pour notre part, nous continuons patiemment et, je l'espère relativement efficacement, à faire en sorte qu'il n'y ait pas de désespérance dans ces quartiers. Madame COLLIN, je crois que c'est très important. Ils ne sont pas privilégiés par rapport à d'autres, mais ils ne doivent pas non plus être discriminés, et c'est la raison pour laquelle des compensations sont nécessaires.

Pour le reste, je me borne à observer que, même si la situation est très difficile, chaque fois que je sollicite les moyens de l'État, que ce soit le préfet ou le DSP, « quand je me regarde, je me désole ; quand je me compare, je me console ». Malgré tout, nous avons une capacité à tempérer les excès qui pourraient naître dans certains quartiers que la plupart d'autres communes n'ont pas. Tant mieux, mais je crois que cela vient également de cet accompagnement et de cette présence. Je peux vous dire que je considère la disparition d'A.A.C.S comme un drame relatif. Cette association interne au Val des Rougières, menée par les habitants, était un succès total, mais les problèmes financiers des uns et des autres, ainsi que le départ de Nora, ont eu les effets que l'on sait. De la même façon, RCVM est un problème.



D'une façon ou d'une autre, nous devons trouver un moyen d'animation et d'espérance pour éviter que les jeux qui seraient alors mécaniquement organisés ne soient pas dangereux. C'est tout le problème : nous devons donner la possibilité de sortir de la cité et d'y avoir une animation.

Par exemple, il y a eu la fête au Val des Rougières. En effet, pourquoi n'y en aurait-il pas, puisqu'il y en a à la Bayorre ou aux Salins ? Honnêtement, c'était magnifique. Pour beaucoup d'entre vous qui ont dû connaître l'outre-mer, on devait y retrouver de telles choses. L'esprit était festif, et les mamans avaient fait un buffet absolument incroyable, offert à la population. Je crois que ce moment d'espoir, d'oxygène et de partage fait partie de la Politique de la Ville. Nous avons 15 ou 20 personnes sur le terrain pour les jeux, l'éducation, les ateliers, etc., et Arty Family, du Circuit des arts, était présent. Tout cela me paraît, non pas supprimer les problèmes, mais différer ou réduire leur acuité, dans une situation parfois terrible.

En revanche, je suis totalement d'accord avec ce qui a été dit : il faut marcher sur deux jambes. Malheureusement, la deuxième est celle de l'État, et elle est bien amputée. Il devient compliqué de voir, à nouveau la semaine dernière, la Police municipale caillassée au Val des Rougières : c'est nous qui faisons les arrestations, et je n'ose dire les commentaires du commissariat qui m'ont été faits, ce dernier n'ayant parfois même pas un planton à envoyer. Je sollicite le préfet sans arrêt, et je l'ai même mené au Val des Rougières. Quant au DSP, il semble se contenter des statistiques indiquant qu'il y a moins de cambriolages au Val des Rougières qu'à l'avenue Godillot. C'est terrible.

Le problème est que dans cette démarche, nous devons être équilibrés. Il me semble qu'il faut être très responsable et solidaire. Ce qui a été fait précédemment est dans la ligne de ce qui est fait aujourd'hui, et nous essayons de nous investir, mais il ne faut pas être anxieux. Il ne faut pas aller trop en avant dans ce qui pourrait être critiqué, parce que je crois qu'il faut faire attention.

Dans ce Conseil municipal, si une motion demande à l'État, responsable de l'ordre public, d'augmenter ses effectifs, notamment à Hyères - on n'est pas plus heureux au soleil qu'ailleurs, et l'image d'Hyères est parfois un peu ennuyeuse de ce point de vue -, je souhaite m'appuyer sur cette vision qui pourrait être unanime pour continuer à porter ces revendications. Toutefois, cela ne me conduira pas à diminuer la Politique de la Ville, ni même à ne pas l'augmenter en cas de besoin.

Je vous indique que nous avons décidé d'embaucher encore deux ou trois policiers municipaux. Pourtant, vous savez combien je suis pingre - mais c'est peut-être pour cela que nous arrivons à nous redresser ! C'est la seule exception au tableau, parce que c'est très compliqué. Bien sûr, ces sujets ne sont pas les seuls : quand les effectifs de la Police nationale ne sont pas ce qu'ils devraient être, nous couvrons les accidents, les manifestations, le quasi état d'urgence, etc.

Je mets aux voix une motion spontanée, puisqu'elle n'est pas à l'ordre du jour : êtes-vous prêts à vous associer aux demandes formulées auprès de l'État, notamment du préfet et de la Direction de la sécurité publique, pour que les effectifs de la Police nationale soient renforcés - sans aucune préoccupation de quelque nature qu'elle soit -, notamment en période estivale ? Ainsi, nous serons peut-être plus efficaces. Bien entendu, je ne critique pas les acteurs locaux, car ils font un travail magnifique, mais ils n'ont pas le don d'ubiquité.

**Mme COLLIN** : Excusez-moi, Monsieur le Maire, quand vous dites qu'ils ne sont pas privilégiés, c'est votre sentiment, mais il n'est pas partagé par certains jeunes d'autres quartiers. Maintenant, le fait de savoir tout ce qui est fait par la Politique de la Ville engendre même une certaine jalousie de la part de la population. Croyez-le ou non, mais c'est ainsi. À un moment donné, il y a le discours et, d'un autre côté, la réalité que les personnes vivent sur le terrain : les deux sont différents.

Je vous remercie d'avoir pensé à recruter trois personnes supplémentaires...

**M. LE MAIRE** : Il existe de nombreux dispositifs dans la commune. Par exemple, ceux sur les aides au permis de conduire ou sur les entrées de cinéma sont ouverts à tout le monde. Simplement, il suffit de regarder le taux de chômage relatif dans certains quartiers par rapport à la ville pour comprendre que c'est un peu plus compliqué qu'ailleurs. Ce sont deux points de vue.

#### **AFFAIRE N°21 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - MOTION demandant le renfort de la Police Nationale dans la Ville d'Hyères**

**M. LE MAIRE** : Seriez-vous d'accord pour voter cette proposition, que je transmettrai à Monsieur le Préfet au nom du Conseil municipal, à savoir le souhait que dans la poursuite de la politique menée à Hyères, il y ait une plus grande considération des difficultés connues et, de ce fait, pour l'ordre public, un renforcement des effectifs de la Police nationale ?

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**M. LE MAIRE** : À présent, je mets aux voix la délibération concernant la programmation du Contrat de Ville 2018. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE PAR 37 VOIX**

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER.**

**AFFAIRE N° 19 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 55, Avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 0285 formant le lot n° 274 du lotissement au profit de la SCI L'ESCALE**

**M. OZENDA** : *(Lecture de la délibération.)*

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Je vous remercie.

**DÉLIBÉRATION AJOUTÉE À L'ORDRE DU JOUR**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

**QUESTIONS ORALES**

**M. LE MAIRE** : Nous avons trois questions orales, dont la première est posée par le groupe Hyères Bleu Marine :

*« Est-il possible de décider qu'un membre de chaque groupe d'opposition puisse lire ses questions intégralement et non plus que vous les évoquiez vous-même, l'expérience prouvant que dans ce cas-là, elles sont résumées a minima ? »*

Il n'y a pas de problème. En revanche, elles doivent être relativement courtes afin que cela ne dure pas trop longtemps.

Je vous laisse donc lire la deuxième question du groupe Hyères Bleu Marine.

**Mme COLLIN** : Merci, Monsieur le Maire.

Sans réponse de votre part à notre demande de mise en délibération supplémentaire à ce Conseil, nous souhaitons néanmoins obtenir une réponse à notre proposition.

Ainsi que d'autres communes de France, Hyères serait fière, en hommage au colonel BELTRAME, de baptiser un lieu public (rue, rond-point, square ou autre) à son nom.

Nous proposons la dédicace suivante : « Rue (si c'est une rue) Colonel Arnaud BELTRAME - Mort en héros - Victime d'un terroriste islamiste le 22 mars 2018 ».

Êtes-vous favorable à cet hommage ?

**M. LE MAIRE** : Madame, je suis très favorable au fait de marquer le nom du colonel BELTRAME dans notre commune, surtout si nous trouvons un lieu, par exemple près du Golf Hôtel, pour que cela ait un sens supplémentaire, avec la dédicace : « Rue Colonel Arnaud BELTRAME, mort en héros le 22 mars 2018 ».

Nous sommes donc d'accord sur cette proposition revue et corrigée. Merci beaucoup.

Souvent, quelqu'un demande à ce qu'un nom soit attribué, mais il faut toujours essayer de trouver un sens, parce que l'on ne peut pas le poser n'importe où. Effectivement, que ce soit du côté de la Bayorre ou du Golf Hôtel, nous pouvons essayer de rechercher un lieu qui corresponde au colonel BELTRAME. En tout cas, sur le principe, dans ces conditions-là, ce sera volontiers.

La dernière question est posée par le groupe Agir pour Hyères.

**M. SEEMULLER** : Monsieur le Maire, un ancien conseiller municipal, que vous avez par ailleurs reçu, nous a alerté sur le rôle et l'action de l'ANAH en ville. Il semble que l'Agence Nationale de l'Habitat, qui a vocation à accompagner techniquement et financièrement la rénovation de logements dans notre ville, soit défaillante sur un certain nombre de dossiers. Le suivi de plusieurs chantiers dans la vieille ville, par l'instructeur de l'ANAH, est devenu un parcours administratif très difficile, en particulier pour l'architecte et les entreprises concernées. La liaison entre les agents de l'ANAH et les représentants du propriétaire n'existe pas. Les avances financières demandées par les propriétaires n'aboutissent pas. Aucun délai ni aucun montant ne sont donnés, et aucune réponse n'est transmise aux agents locaux. Cette situation, pour le moins inadmissible, a plusieurs conséquences qui doivent appeler toute votre attention.

La première est la perte de confiance dans un système qui aurait dû être incitatif pour la rénovation de l'habitat en ville.

La seconde est un coup d'arrêt à l'effort de rénovation de l'habitat par crainte de l'attitude de certains services de l'ANAH.

Enfin, la troisième est la difficulté financière réelle des propriétaires qui ont versé les sommes aux entreprises et qui ne touchent toujours pas l'aide de l'ANAH. Cette dernière représente jusqu'à 70 % du montant des travaux de rénovation, en contrepartie de la mise à disposition d'un logement « accessible », c'est-à-dire « social ».

J'ai donc trois questions.

Pour ma part, j'ai été saisi de trois dossiers, mais combien de dossiers hyérois sont-ils actuellement en souffrance au sein de l'ANAH ?

Étant donné qu'il s'agit d'un service d'État, ne devez-vous pas saisir Monsieur le Préfet au sujet de ces dysfonctionnements ?

Dans la nécessité d'atteindre les objectifs de 25 % de logements sociaux fixés par la loi SRU, dans une ville qui compte 2 000 logements vacants, ne serait-il pas judicieux de rendre le système ANAH plus complet, notamment en incitant les banques à garantir les prêts pour la rénovation des logements des propriétaires hésitants ? Puisqu'il s'agit d'un outil de rénovation, peut-être pouvons-nous solliciter les banques ou un certain nombre d'organismes publics pour s'associer aux propriétaires qui n'auraient pas les moyens de faire la rénovation et les y engager en garantissant le logement.

Nous rappelons que le processus de l'ANAH permet à des propriétaires d'obtenir un financement représentant entre 70 % et 75 % de la rénovation de l'habitation et ouvre droit à des logements dits « accessibles » ou « sociaux », qui entrent donc dans la loi SRU.

**M. LE MAIRE** : Il est vrai qu'il s'agit d'une procédure intéressante, financée par la commune et l'État, à travers l'ANAH, et à laquelle la Région et le Département s'associent, mais qui appelle des règles très strictes - peut-être trop - que je me permets de rappeler.

La durée moyenne de l'instruction d'un dossier, pour obtenir un agrément, est de six mois. Certains connaissent des délais plus longs, parce qu'il manque des pièces. La durée moyenne pour le versement d'un acompte est d'un mois et demi, mais ce dernier ne peut se faire que sur facture, une fois le service fait, et avant l'achèvement des travaux - la personne en question a terminé les travaux avant de percevoir l'acompte. Le paiement définitif intervient dans les deux mois et demi, au terme des travaux, lorsque tous les logements conventionnés sont loués.

On peut les discuter, mais voilà quelles sont les règles.

Dans l'affaire qui nous préoccupait, légitimement, nous sommes intervenus auprès du préfet et du directeur des logements sociaux, lequel nous a donné tous les éléments et a accéléré pour l'acompte de 50 % qui, me semble-t-il, a été versé. Au total, sur un montant de travaux de 248 000 €, le pétitionnaire percevra 193 000 €. Il est vrai que cette procédure est intéressante pour tout le monde.

Pour nous, VAD accompagne les pétitionnaires au titre de la commune. Aucun dossier n'est en souffrance, même si celui-ci et un autre, au-delà des critères un peu compliqués, ont été instruits par quelqu'un dont le militantisme pour résoudre les problèmes n'était pas celui que l'on peut espérer - certaines personnes sont plus rapides et actives que d'autres.

En 2017, huit dossiers ont été agréés, et deux le sont déjà ou sont en cours d'instruction en 2018. Pour information, sur les cinq dernières années, 1 600 000 € ont été attribués par l'ANAH au titre de cette procédure.

Je suis tout à fait favorable à ce que ce soit accentué. Néanmoins, l'hypothèse que vous évoquez consistant à demander à des banques de garantir est un problème législatif, et je sollicite donc que tel ou tel député s'empare de cette proposition. Pour notre part, nous ne pourrions qu'appliquer la réglementation.

Mes chers collègues, je vous remercie pour la qualité de ce Conseil.

**Mme TROPINI** : Monsieur le Maire, nous confirmons que Madame ANFONSI et moi-même n'assisterons pas aux questions d'actualité.

**M. LE MAIRE** : J'en prends acte.

Nous faisons une pause de cinq à dix minutes, pendant laquelle vous pouvez rencontrer Monsieur COURTOIS ou des journalistes de Var Matin autour d'un café, puis nous reprendrons avec les questions d'actualité.

**(La séance, suspendue à 15 h 36, est reprise à 15 h 58.)**

### **QUESTIONS D'ACTUALITÉ**

**M. LE MAIRE** : La première question est posée par le groupe Hyères Bleu Marine et porte sur les incivilités à la rue Franklin. Estimez-vous que cela a déjà été traité, ou voulez-vous que nous en reparlions ? Je vous donne la parole.

**Mme COLLIN** : Nous avons été interpellés, ainsi que vous, Monsieur le Maire, par des habitants de la rue Franklin qui se plaignent de souffrir, depuis trop longtemps, de ce que nous nommerons pudiquement des « incivilités » : dégradations diverses, nuisances sonores, bagarres de rue, scooters pétaradants, violences verbales, intimidations, menaces et insultes, tout ceci sur fond de drogue et alcool, et ce jusque tard dans la nuit.

Nous étions déjà intervenus l'année dernière sur ce même problème, et Monsieur GELY s'était voulu rassurant en promettant un local proche pour la Police municipale et des éducateurs de rue, ainsi que deux caméras de surveillance. Ce qui fut dit fut fait, mais apparemment, ces actions ont fait l'effet d'un cautère sur une jambe de bois, puisque les problèmes évoqués persistent.

La Police nationale reçoit ses ordres d'en haut et ne peut agir au mieux, elle-même victime d'un système pénal laxiste qui n'encourage pas à appréhender les coupables. La Police municipale ne démérite pas, et nous le savons, mais une brigade de trois personnes la nuit pour les Bosquets, le Centre-ville, le Val des Rougières, les Maurels, le Pyanet et le reste de la ville, c'est dérisoire.

Les victimes subissent toujours plus, alors que c'est aux élus de protéger la population.

Nous pensons que la sécurité est la première des libertés des citoyens et que tout doit être mis en œuvre pour faire cesser ces agissements intolérables.

À défaut de pouvoir verbaliser, nous croyons à la présence dissuasive de la police sur le terrain, mais il est évident qu'avec trois personnes pour tout Hyères la nuit, c'est impossible.

C'est pourquoi la seule solution, aujourd'hui, serait de recruter des effectifs supplémentaires en nombre.

L'argument consistant à mettre en avant un coût pour la collectivité ne serait, selon nous, pas recevable, parce que la solidarité que nous devons aux victimes est un coût partagé. Ainsi, comment justifier que des milliards d'euros soient engloutis dans un nouveau plan « banlieues » et dans la Politique de la Ville qui cible les quartiers prioritaires, dont la rue Franklin fait partie, sans pouvoir assurer un minimum de paix aux habitants de ces quartiers ? Où est passée la République ? La sécurité dans ces quartiers devrait faire partie de la Politique de la Ville, et les moyens afférents pour des recrutements de policiers municipaux tout autant.

Si toutefois il était impossible de dégager des fonds sur ce budget, pourquoi ne pas renoncer à d'autres réalisations en cours, telles que le musée de la Banque, par exemple ? De ces choix dépendent vos priorités. Merci de votre réponse, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je vous ai déjà répondu au sujet du musée : cela ne me paraît pas être tout à fait la même chose.

**M. GELY** : Monsieur le Maire, je ne reprendrai pas ce que vous avez parfaitement défendu précédemment sur la politique et la difficulté que nous avons à recevoir de l'aide de la Police nationale, que nous demandons régulièrement et qu'elle ne peut pas nous fournir pour des raisons d'effectifs. On peut tourner autour du pot pendant plusieurs séances, mais le problème est là. Nos effectifs de la Police municipale ont un certain nombre de qualités que je constate depuis ma prise en charge de cette responsabilité. Récemment, avec Fabrice WERBER, nous avons organisé un séminaire à l'extérieur, avec les chefs de brigade et leurs adjoints, auquel Monsieur le Maire a participé : je peux vous dire que ces hommes et ces femmes sont d'une qualité rare et ont une très grande énergie. D'ailleurs, notre responsabilité consiste presque à les freiner.

En effet, vous devez avoir en tête que les prérogatives de la Police municipale ne les autorisent pas à faire tout ce que l'on voudrait qu'ils fassent. Le problème appartient à la Police nationale. Nos hommes et nos femmes de la Police municipale ont envie et sont prêts à le faire. Je pense à cette équipe de motards absolument remarquables que nous avons et qu'il faut restreindre, parce que nous les mettrions en danger, et nous n'en avons pas le droit. Voilà le problème. Nous devons nous adresser à la Police nationale.

Concrètement, sur la rue Franklin, nous avons mis en place un accès limité avec des bornes hydrauliques, et tout le système est opérationnel. Il ne fonctionne pas encore, parce que nous attendons que les travaux de la place Saint Paul et du lavoir soient terminés avant de le faire démarrer. Ce système de bornes hydrauliques régulera les entrées dans la rue Franklin, ce qui permettra le contrôle des personnes étrangères au quartier qui fréquentent ce lieu. Je pense que cela réglerá en partie le problème de l'accès à la vieille ville.

Encore une fois, dans la politique rigoureuse de contrôle des effectifs de la municipalité, Monsieur le Maire vient d'autoriser le recrutement de deux agents supplémentaires à partir du 1<sup>er</sup> juin, et nous nous battons pour que cette politique soit prorogée l'année prochaine. Nous allons dans ce sens-là et sommes parfaitement conscients du fait qu'il faut occuper le terrain. Je crois que Monsieur le Maire l'a démontré par l'achat de certains locaux, dans certains endroits, de façon à ce que nous soyons présents sur le terrain et que nous avançons.

**M. LE MAIRE** : Nous avons mis deux policiers municipaux en faction permanente à la rue Franklin, tous les jours, de 9 h ou 10 h du matin jusqu'au soir.

**Mme COLLIN** : Cela se passe la nuit.

**M. LE MAIRE** : Non, Madame, vous ne connaissez pas le sujet : cela se passe dans la journée.

Le problème qui se pose est que la reconquête de la vieille ville, notamment par le Circuit des arts, ne fait pas plaisir à ceux qui en étaient propriétaires. Il y a donc un conflit, et c'est à ce moment-là que les problèmes se passent. Nous les mettons donc en faction toute la journée.

J'ajoute que nous en sommes à 160 caméras de surveillance et que, pour des raisons matérielles et de visionnage, nous ne pouvons pas trop aller au-delà. Nous faisons donc le maximum.

Je vous sais gré, toutes sensibilités confondues, dans des conditions raisonnables, de vous être associés à cette motion que j'enverrai à Monsieur le Préfet. Je rappelle qu'avant-hier, des incidents graves se sont à nouveau produits aux Maurels - on n'utilise pas des armes blanches qu'à Paris -, et cela a également été le cas au Val des Rougières. À chaque fois, nous envoyons l'information, sans discriminer, mais cette motion sera utile pour dire qu'il s'agit d'un problème collectif.



Je vous remercie de votre question.

La deuxième est posée par Madame MONTENAY.

**Mme MONTENAY** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un sujet que nous avons un peu évoqué lors de ce Conseil et dont je salue le bien-fondé pour la ville.

À l'heure actuelle, notre commune connaît de nombreux travaux. Nous pensons que l'assemblée et, à travers elle, les Hyérois seraient heureux de savoir si les échéances seront tenues et quand les premiers travaux seront achevés.

D'autre part, au-delà des travaux en cours, pouvez-vous nous dire si d'autres projets sont envisagés à court ou moyen terme ?

**M. LE MAIRE** : Bien sûr, la question est téléphonée, mais c'est important, parce que nous essayons d'apporter des éléments d'information, comme nous le ferons plus tard dans une autre question. C'est d'autant plus important eu égard à la discussion que nous venons d'avoir avec le directeur de Var Matin, pour montrer qu'il aura de la matière pour apparaître en page 1 ! D'ailleurs, je remercie les journalistes de l'agence locale de Var Matin, et là encore, je pense que toutes les sensibilités nous rejoignent, parce que le métier de journaliste est difficile, que nous avons tous mauvais caractère et qu'ils sont sous contrainte.

En ce qui concerne le déroulement des travaux et leurs échéances :

- la première partie des travaux de la place Clémenceau, notamment tout ce qui se passe à Alphonse Denis, sera inaugurée le 25 mai à 18 h 30, dans le cadre d'une manifestation du quartier ;
- il y avait une demande forte de la part des Restos du cœur : nous leur avons donné un local communal, près de l'école primaire Anatole France, où nous faisons des travaux de réhabilitation, et j'espère que nous inaugurerons cela tous ensemble le 11 juin ;
- le local de l'Oratoire sera le grand lieu d'accueil du Circuit des arts, appelé « la Galerie des arts », avec également une boutique : il est en train d'être finalisé et sera inauguré le 15 juin, à 19 h, dans le cadre d'une fête du Circuit des arts ;
- la fontaine Gallieni, qui a été renversée par une automobiliste un peu échauffée, sera remplacée et inaugurée le lundi 18 juin, à 18 h, sur place. Cela a pris du temps, parce qu'il y avait des problèmes d'assurance et d'expertise, puis il a fallu refonder une sculpture ;
- le parc du Pyanet - là aussi, je serai heureux que nous le partagions : de mon point de vue, cela fait partie de la Politique de la Ville, parce que nous avons fait un parc magnifique pour les enfants et les anciens, et cela me semble intéressant. Il sera inauguré le mercredi 27 juin, à 18 h 30 ;

- Saint Paul et le lavoir seront achevés et donc inaugurés le vendredi 29 juin, à 18 h 30 ;
- ensuite, nous ferons une tournée « Enrobés », à laquelle Var Matin est associé, puisqu'il y a 600 000 € d'investissement sur quatre quartiers, le mardi 3 juillet ;
- le mercredi 4 juillet, nous inaugurerons les travaux réalisés par TPM, à notre demande, dans la zone d'activité du Palyvestre où l'ensemble des voies, des éclairages et des stationnements a été repris ;
- le 6 juillet, la Maison du Commandant à Porquerolles, fermée depuis une éternité, sera rouverte, avec une magnifique salle de 90 m<sup>2</sup> pour les Porquerollais et, à l'étage, un appartement pour le médecin car, comme vous le savez, nous voulons le rapprocher du village ;
- un parcours de santé a été réalisé dans la palmeraie du Mérou, après la plage de l'Aiguade, et sera inauguré le 12 juillet ;
- la rue de Limans, dont les travaux sont presque totalement achevés, sera également inaugurée le 12 juillet, à 18 h 30 ;
- pour le port du Niel, où des travaux remarquables ont été réalisés, diligentés par la CCI, après des problèmes qui ont dû être résolus, l'inauguration se fera sans doute à la fin du mois de juin, mais nous n'avons pas encore trouvé de date ;
- le Tennis Club Hyérois : à leur demande, la totalité de l'étage du club-house sera destinée à des vestiaires, des douches, etc., ce qui constitue des travaux importants, qui seront livrés fin juillet ;
- Joffre/ Belgique : quand le projet sera enfin réalisé, l'ensemble du pourtour, avec des plantations et un environnement de qualité, est prévu pour septembre ou octobre.

Bien entendu, les travaux les plus importants se poursuivent dans des conditions satisfaisantes sur le plan du planning :

- l'inauguration de Clémenceau est prévue au mois de janvier 2019. Je vous rappelle qu'au-delà de l'embellissement, un bassin de rétention extrêmement important viendra résoudre les problèmes d'inondation en centre-ville et qu'un renforcement de la dalle du parking, pour 2 M€, était nécessaire ;
- la Banque de France et le Musée des Cultures et du Paysage sont prévus pour l'été 2019, et tout le monde y sera invité chaleureusement ;
- la promenade en front de mer : le 28 mai, nous devrions avoir l'accord de la DREAL, après l'étude cas par cas. À partir de là, il y aura un appel d'offres, et on peut espérer une inauguration à la fin du printemps 2019 ;

- la base et l'espace nautique : les travaux ont démarré, mais seront interrompus durant les périodes occupées, et devraient être achevés fin janvier 2019.

En d'autres termes, il y a de quoi nourrir la satisfaction collective et les pages de votre quotidien préféré.

J'ajoute que la vie ne s'arrête pas un jour, mais continue. Nous avons tout un ensemble de projets qui nous paraissent importants et sur lesquels des études seront diligentées :

- D'une façon ou d'une autre, il faudra bien récupérer Port Pothuau, dans les meilleures conditions, notamment pour avoir un départ pour les îles de Port-Cros et du Levant, ce qui permettra de transférer une partie des départs pour Porquerolles vers le port Saint-Pierre et, par conséquent, de décongestionner la presqu'île.
- Une piste cyclable sera créée dans les Salins. Nous avons l'accord du conservatoire et sommes en train de faire l'étude avec TPM. Elle est déjà tracée, mais il faudra simplement un petit pont à l'Arromanche et après les Pesquiers pour qu'elle soit opérationnelle.
- Le cabotage est une idée qui me tient à cœur, et je crois qu'elle est partagée, parce que TPM peut en devenir une capitale, et j'imagine qu'un jour, on arrivera à avoir des bateaux permettant de circuler en mer, de Port Pothuau au port de Toulon, en passant par tous les autres. En ce qui nous concerne, sans attendre au-delà, si nous avons Port Pothuau, d'ores et déjà, nous réaliserons un cabotage Port Pothuau-Les Salins-l'Aiguade-le port Saint-Pierre.
- Concernant le pôle d'échange multimodal, la réflexion conduite avec TPM est bien avancée : nous en sommes à compter les places de parking et à définir les modalités.
- Le hameau des Pesquiers est relancé, après avoir été interrompu quand la DDE nous a dit que nous ne pouvions rien faire parce que c'était submersible, pour s'apercevoir ensuite que tel n'était pas le cas. Cette zone ne sera donc pas laissée à l'abandon.
- Les études sur le Tombolo sont pratiquement achevées et soumises à concertation, ce qui est important, puisqu'il s'agit de la signature de la ville d'Hyères.
- Il en est de même pour le sea-line, qui est financé sur le budget de l'eau que nous avons transféré à TPM. Par conséquent, cela ne coûtera rien aux contribuables hyérois.

J'ajoute tout de même que le Tombolo, le sea-line, le cabotage, le pôle d'échange multimodal et éventuellement Port Pothuau seront financés par TPM.

Par ailleurs, je tiens beaucoup à ce que, dans un moyen terme raisonnable, l'avenue Gambetta soit refaite en totalité, parce qu'elle est les Champs-Élysées de notre ville, comme feu Léopold RITONDALE le disait.

Enfin, d'ores et déjà, une réflexion doit être menée - nous verrons après étude si elle est opportune - quant au transfert de l'aire de carénage plus à l'ouest sur le port, de manière à le libérer de cet obstacle central, ce qui permettrait de gagner une centaine de places dans le port.

Il y a donc les réalités que nous inaugurerons, les travaux en cours qui seront achevés, et une réflexion qui continue, parce que la vie ne s'arrête pas à un moment. Je reviendrai sur ce sujet dans une prochaine question.

La question suivante est posée par Agir pour Hyères, concernant la mise en place de la Métropole.

**M. SEEMULLER** : Vous admettez que nous avons une certaine continuité d'esprit sur ce sujet, puisqu'il est dominant.

Comme nous l'avons déjà dit, la méthode choisie nous paraît être un déni de démocratie, puisqu'à ce jour, l'implication des élus n'est pas prise en compte. Nous n'avons eu qu'un seul débat en Conseil municipal pour discuter de l'adhésion, en décembre 2017 ; depuis, nous n'avons aucune information, et aucun débat public n'a été programmé. Or nous observons, compétence par compétence, service par service, s'opérer des choix qui mériteraient, au minimum, une information des premiers concernés, à savoir les élus.

Ma question d'actualité sera la suivante : Monsieur le Maire, où en sommes-nous de la mise en place de la Métropole ?

Comment adapter une centralisation des décisions métropolitaines, qui s'impose de plus en plus, et la mise en œuvre d'une organisation plus déconcentrée afin d'améliorer le service aux besoins des usagers, et non pas le contraire ? Nous avons évoqué, en particulier, la création de maisons des services publics expérimentales dans les fractions pour donner aux Hyérois la perception d'une présence locale des services publics.

Par ailleurs, la réussite du projet dépendra de la compréhension et de l'adhésion du personnel territorial. Après six mois de travail, pouvez-vous nous indiquer où vous en êtes de l'harmonisation des statuts, des rémunérations et des régimes indemnitaires entre les communes pour du personnel qui travaillera ensemble ? Qui aura autorité sur le personnel transféré lorsqu'il exercera une compétence de proximité (collecte de déchets, eau, assainissement) ?

Enfin, concernant la fiscalité, doit-on s'attendre à des augmentations d'impôts du fait de la mise en place de la Métropole et d'une harmonisation du taux des taxes, sachant que l'expérience montre que l'on va plutôt vers le haut que vers le bas ?

J'en profite pour dire que, suite à l'initiative que vous aviez prise de réunir les responsables des transports, nous avons à nouveau sollicité le directeur du service Mobilité et, depuis plus d'un mois et demi, nous sommes toujours dans l'attente d'un rendez-vous avec les adjoints spéciaux afin de pouvoir nous entendre sur un certain nombre de dossiers en attente.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Monsieur SEEMULLER.

Je pense que le terme de « déni de démocratie » est très excessif. À l'heure actuelle, il s'agit de problèmes techniques, que la Métropole est en train de résoudre en parfaite association, permanente, avec notre directeur général des services et moi-même.

En premier lieu, nous essayons de fixer ce que l'on appelle les allocations de compensation de fonctionnement. Quand 300 personnes partent, parce qu'elles correspondent aux missions transférées (la propreté, la voirie, etc.), il faut bloquer la somme à laquelle cela correspond de telle façon que le financement soit apporté par la commune, même si le lendemain, la compétence administrative appartiendra à TPM. Nous y apportons une grande attention, parce que certains agents auront parfois une activité mixte, à la fois métropolitaine et communale. Par exemple, si quelqu'un travaille un peu à cheval sur la voirie et le bâtiment, nous ne pouvons pas le transférer à 100 % ni payer à 100 % pour lui. Il faut donc calculer ces pourcentages.

Le problème des services support se pose également. Par exemple, quand la commande publique, les services juridiques ou le personnel interviennent, puisqu'il s'agit de compétences transférées, désormais, ils le font au nom de TPM. Tous ces partages sont donc à faire, et nous essayons de faire ce travail mécanique et complexe avec honnêteté. D'ailleurs, je souhaite que toutes les communes le fassent avec la même honnêteté, parce qu'il ne s'agit pas de charger la barque ou de dire : « On va transférer tous les agents dont on pourrait penser qu'ils ne sont pas les meilleurs et garder les autres. » Il faut faire les choses objectivement, et je rends hommage à Monsieur GONZALEZ et à toute l'équipe administrative pour le travail auquel ils se livrent. Il n'y a pas de choix politique ; nous essayons de régler les curseurs.

Ensuite, il faut également fixer l'allocation de compensation de l'investissement, établie sur la base des investissements réalisés par la commune dans les cinq dernières années. Cette somme sera attribuée à TPM, laquelle financera ensuite tous les investissements répondant à ces compétences, qu'ils augmentent ou pas. Bien entendu, là aussi, il faut être honnête. Par exemple, ceux qui seraient tentés de gonfler ou de réduire démesurément l'AC ne rendraient pas service à la Métropole ni à leur commune.

L'allocation de compensation servira de base au montant des investissements qui seront réalisés dans les prochaines années par TPM au profit de la commune, et dans le cas où elle ne correspondrait pas nos volontés - par exemple si nous souhaitions qu'il y ait davantage d'investissements sur la voirie que dans les années précédentes -, nous avons obtenu la possibilité d'apporter des fonds de concours. Les choses étant parfois fluctuantes, il ne faut pas que l'on soit bloqué par une somme définie pour l'éternité.

Ce travail est également lourd, mais je veux attirer votre attention sur un point : nous gagnerons dans tous les cas.

Première hypothèse : quand TPM nous dit qu'ils financeront tout, je leur réponds de ne pas s'emporter. Si l'on finance tout, vous comprenez bien qu'une ville comme Hyères a tout à y gagner, puisque cela concernerait tous les investissements très importants que nous avons à l'heure actuelle, tels que le front de mer ou la place Clemenceau qui relèvent de compétences métropolitaines.

Ou alors, au-delà des sommes transférées, TPM financera directement les investissements dits d'intérêt métropolitain. C'est la formule que je préfère, parce qu'elle me paraît être la plus raisonnable et rationnelle pour la Métropole. Je crois que, dans les différentes communes, il est important d'identifier des investissements qui dépassent l'intérêt local et qui sont d'intérêt métropolitain. Lorsque l'on refait une rue dans une commune lambda, simplement pour le goudron, ce n'est pas d'intérêt métropolitain ; quand on refait une promenade et que l'on met, en plus, des éléments de lutte contre la submersion marine devant l'aéroport du Var, c'est d'intérêt métropolitain.

Cette reconnaissance d'intérêt métropolitain peut être facilitée par le CRET - nous avons évoqué ces subventions de la Région, défendues par TPM. Il suffit donc d'appliquer le CRET : ceci est d'intérêt métropolitain, parce qu'à un moment donné, cela a été sélectionné par TPM et la Région comme apparaissant réellement fort.

Ces deux options existent. À vrai dire, pour ma part, je milite pour la plus responsable, à savoir les intérêts métropolitains. Je préfère tenir plutôt que courir.

Dans tous les cas, cela aura des conséquences, notamment en matière fiscale, parce que si les investissements de la commune sont pris au-delà de ce que nous finançons, comme c'est le cas, il faut que, progressivement, la commune s'engage à traduire cela en matière d'impôts.

**M. SEEMULLER** : Il faut baisser les impôts.

**M. LE MAIRE** : Oui. Cela ne sera pas immédiat, car il faut voir le fonctionnement, mais je pense qu'il y aura des budgets très différents sur la fiscalité - quel que soit le responsable, même s'il peut y avoir une continuité -, parce que le problème sera différent. Par exemple, demain, si chaque réalisation d'intérêt métropolitain à Hyères est financée par la Métropole, il sera naturel de constater que nous n'avons pas besoin de la même épargne qu'auparavant, puisque le financement est extérieur.

Si tel est le cas, nous n'avons donc pas besoin des mêmes recettes fiscales qu'auparavant, même si la baisse des dépenses de fonctionnement n'est pas illimitée, puisqu'il faut tout de même assurer le service public.

Loin d'imaginer qu'il puisse y avoir une augmentation d'impôts, très honnêtement, à plus ou moins court terme, l'évolution ne peut être qu'une baisse des taux d'imposition. J'attire votre attention sur un point : nous ne sommes pas dans le cas des déchets ménagers ou d'autres services collectifs pour lesquels la tendance est à l'uniformisation - d'ailleurs, il s'agit de redevances, et non pas d'impôts ; là, nous sommes dans les impôts locaux, sur des orientations définies par la commune, notamment pour tout ce qui n'est pas transféré. En effet, nous sommes tout de même libres de définir totalement notre volonté, que ce soit en matière de bâtiment ou d'autres domaines non transférés. Étant donné que le maire doit rester maître chez lui, même s'il doit alimenter en fonds de concours, logiquement, l'effet TPM devrait faire baisser les impôts. Par exemple, demain, si quelqu'un augmentait les impôts - moi, par exemple, mais vous aurez la bonne surprise que ce ne soit pas le cas - en disant que c'est la faute de TPM, ce serait un mensonge. En réalité, il aura pris un alibi, car au contraire, il aura augmenté deux fois les impôts : une fois par l'augmentation, et une autre fois par le fait qu'il n'aura pas utilisé la compensation.

Enfin, le maire aura la responsabilité fonctionnelle : il sera le donneur d'ordre auprès du personnel dans sa commune. En revanche, TPM aura la responsabilité administrative. Les agents de TPM fonctionneront avec la casaque TPM, mais l'entraîneur restera toujours le maire de la commune, puisque la volonté collective, qui est confirmée et arrêtée, est que chaque commune ait une antenne de TPM. D'ailleurs, le responsable en sera le maire, avec un référent qui pourrait être le directeur des services techniques de la Ville, par exemple, ce qui montre bien que l'autorité sur le personnel et sur l'action sera directement locale. C'est ce que l'on appelle une déconcentration, laquelle paraît utile et sera effective.

Nous en sommes donc là.

Je peux vous dire que tout cela sera précisé dans de brefs délais, éventuellement avant fin juin, puisqu'à présent, nous avons un profil un peu plus arrêté, et je demanderai à l'administration de TPM de venir en Conseil municipal pour en débattre, comme nous l'avons déjà fait.

Je veux attirer votre attention sur le fait qu'il n'y a pas de choix stratégique, mais vraiment une machine à mettre en place. Nous avons partagé certaines volontés, comme la proximité, par exemple, laquelle est arrêtée et a été traduite dans les faits par la création d'antennes. Par ailleurs, il y aura sûrement une direction de l'action territoriale, à TPM, qui aura vocation à fluidifier les relations entre le siège et les villes. Je crois que nous allons donc dans la bonne direction.

Il reste deux ou trois sujets en discussion, mais il s'agit davantage de débats philosophiques. Pour ma part, je pense qu'il faut des repères clairs. Le fait de dire que l'on financera tout signifierait que la Métropole financerait des choses sans intérêt pour l'ensemble au même titre que d'autres choses fondamentales. Je préfère que nous ayons un critère de définition.

Par exemple, le sea-line que nous faisons pour Porquerolles est d'intérêt métropolitain. D'ailleurs, je le dirai en réunion de l'EPIC Tourisme à la Métropole, et même au Conseil de TPM que nous avons ces jours-ci : je sollicite que les actions que nous menons au profit de Porquerolles soient portées par le siège de l'EPIC Tourisme, et non pas simplement par le pôle hyérois - je parle sous le contrôle de Monsieur DALMAS, et j'espère que nous sommes en convergence sur ce point. En effet, 20 compagnies de transport viennent à Porquerolles et partent de partout : quand nous faisons la promotion de Porquerolles ou que nous y accueillons les touristes, nous ne savons pas d'où ils viennent.

Par conséquent, quand nous réaliserons le sea-line pour permettre une alimentation en eau régulière, avec toutes les conditions environnementales respectées, ce sera d'intérêt métropolitain et financé par la Métropole. D'autre part, en termes de signature, si l'on me dit que le Tombolo et la presqu'île de Giens ne sont pas d'intérêt métropolitain, c'est comme si l'on supprimait la rade de Toulon.

Je crois donc qu'il faut passer à cette logique. Cela ne nous fait pas perdre notre identité, ni nos responsabilités, ni la nécessité d'être le plus actif et influent possible, avec le soutien collectif - j'espère - dans la plupart des cas.

Voilà la situation telle qu'elle est aujourd'hui, mais nous ferons une réunion bientôt. J'ai été un peu long, mais je souhaitais être précis sur le sujet.

La dernière question est posée par Julie LUCIANI. Là aussi, elle est téléphonée, mais il s'agit d'une information importante, parce que chez nous, ce sujet est prégnant.

**Mme LUCIANI** : Merci, Monsieur le Maire. La mise en place d'un Contrat Local de Santé sur notre commune a été évoquée à plusieurs reprises. Nous souhaiterions connaître le contenu d'un tel contrat, ses modalités de mise en œuvre et son calendrier.

Par ailleurs, nous aimerions savoir quels sont les risques de prolifération du moustique tigre et la campagne de démoustification menée sur la commune.

**M. LE MAIRE** : Cela me paraît important au moment où nous sommes.

**M. THIEBAUD** : Ce Contrat Local de Santé est le premier dans la ville d'Hyères et, à ma connaissance, il n'y en existe que trois dans le Var, avec Toulon et La Seyne. Cela montre l'importance de ce contrat et la volonté de la municipalité de s'investir sur les problèmes de santé.



Je ne reviendrai pas sur la façon dont il a été élaboré, puisque tous mes collègues ont été destinataires d'un document dans lequel on vous indique, dans le détail, comment et par qui il a été fait. Cela a donné lieu à une large concertation et de nombreuses réunions de travail avec des personnes extérieures (des professionnels de santé, les établissements, les associations, etc.) et un certain nombre de services municipaux de la Ville d'Hyères.

En ce qui concerne le contenu, quatre orientations ont été retenues. Elles constitueront des objectifs prioritaires de ce Contrat Local de Santé, lequel s'intègre dans le cadre de la politique de santé nationale, ainsi que régionale, et fait également partie de la Politique de la Ville.

La première orientation porte sur tout ce qui concerne la nutrition et l'hygiène de vie : le problème de nutrition des personnes âgées, faire une démarche dans le cadre du plan national Nutrition/Santé, agir sur la sédentarité, valoriser l'hygiène auprès des jeunes et sensibiliser le public au surpoids et à l'obésité.

Chacune de ces orientations se décline dans des fiches-actions très précises, qui seront le résultat de ce qui se mettra en place.

La deuxième grande orientation concerne le vieillissement de la population et la prise en compte du handicap : il s'agit du problème d'isolement des personnes âgées, la prévention des crises suicidaires chez cette population, la promotion d'activités pour ces personnes - qui existent déjà sur le territoire hyérois - et la prévention de la perte d'autonomie. En ce qui concerne la prise en compte du handicap, il s'agit de tous les partenariats qui se feront avec les différents établissements à Hyères en matière de handicap sensoriel, mental, etc.

La troisième orientation porte sur la santé et l'environnement : il s'agit notamment de la prévention des maladies vectorielles, c'est-à-dire de rappeler les bonnes conduites pour lutter contre les gîtes larvaires, et de repérer le saturnisme. Nous sommes rarement confrontés à des problèmes de saturnisme dans la ville d'Hyères, mais il se trouve que ce problème fait partie d'une politique nationale et que l'Agence régionale de Santé a souhaité que nous l'intégrions dans le programme de santé. Il s'agit également de la promotion des consultations enfant/environnement, ainsi que de l'intervention sur les risques solaires. Il faut savoir que, sur environ 30 000 entrées aux urgences de l'hôpital d'Hyères, 1 000 d'entre elles concernent des problèmes liés au soleil, aussi bien pour des touristes que des Hyérois. Il faut donc mener des actions dans ce domaine.

**M. LE MAIRE** : J'ajoute que nous avons cette préoccupation dans le CHSCT de la Mairie, et nous pourrions donc être éclairés. Notamment pour les services Espaces Verts, etc., cela va jusqu'au port d'un chapeau.

**M. THIEBAUD** : Tout à fait.

Cette orientation santé/environnement porte également sur les problèmes d'amélioration de la qualité de l'air, avec la réduction des biocides dans les crèches et les maternelles, la formation du personnel des Espaces Verts sur les végétaux émetteurs de pollen allergisant - de nombreux Hyérois se plaignent d'avoir des allergies -, et la mise en place d'un plan de déplacements à pied pour les enfants scolarisés.

La quatrième orientation, qui est un peu plus généraliste, consiste à participer à la coordination territoriale qui se met en place avec les établissements de santé, que ce soient les hôpitaux ou les centres de rééducation, mais également les maisons de retraite, les EHPAD, etc.

S'agissant des modalités, toutes ces orientations seront déclinées dans une série de fiches-actions. Je pourrais vous donner le détail de l'une d'entre elles, mais c'est assez complexe. Par exemple, j'en ai une sous les yeux concernant la sensibilisation du public au risque solaire : il s'agit de sensibiliser les enfants sur les moyens de se protéger ; la Mairie d'Hyères sera chef de projet ; cela concernera les écoles primaires ; ce sera en partenariat avec l'Éducation nationale ; il y aura un suivi et des indicateurs de suivi, avec le nombre de classes sensibilisées, le nombre d'élèves touchés, le nombre d'écoles concernées, etc.

En ce qui concerne le calendrier, ce Contrat Local de Santé sera signé le 5 juin 2018, à 11 h, dans la salle des mariages, par Monsieur le préfet du Var ou sa représentante, Monsieur le Maire, le délégué territorial de l'ARS et la vice-présidente de notre CCAS, par délégation du Maire. Tous les conseillers municipaux sont donc invités à cette signature.

Ce Contrat Local de Santé est important, et je crois qu'il dénote la volonté de notre municipalité de participer à l'amélioration ou au moins au maintien de la santé de nos concitoyens.

Concernant la lutte contre les moustiques, il se trouve que, hier matin, une journaliste de Var Matin était présente dans notre service Démoustication pour faire un reportage, qui paraîtra peut-être demain ou après-demain.

Je rappelle que le Var compte deux services de démoustication : Hyères et Fréjus/Saint-Raphaël. En ce qui nous concerne, huit agents sont affectés à ce service en permanence, plus deux saisonniers en période estivale, du mois d'avril au mois de septembre, sachant que ces derniers permettent non seulement de renforcer l'équipe, mais également de faire face aux congés payés accordés aux agents. Par ailleurs, ils sont tous formés à l'utilisation des biocides.

Je crois qu'à Hyères, nous avons une dizaine de variétés de moustiques, et il est vrai qu'il existe un risque - qui n'est pas propre à Hyères ou au littoral, mais qui est national -, un jour, d'avoir affaire à une épidémie liée au moustique tigre.

Je vous rappelle qu'il est susceptible de donner la maladie du chikungunya, la dengue et le Zika, mais pour qu'il communique cette maladie en piquant quelqu'un, il doit d'abord avoir piqué une personne malade.

Il faut savoir qu'il n'y a pas de moustique tigre dans les marées, ce qui représente tout de même quelques centaines d'hectares, tout simplement parce que leur configuration ne se prête pas du tout à la ponte de ces insectes. Cela signifie qu'ils se trouvent chez les particuliers, dans des espaces privés. Il suffit d'un bouchon de bouteille avec un peu d'eau dedans pour qu'un moustique tigre y ponte.

Les personnels concernés du service Démoustication sont sur le terrain toute la journée. Leur travail consiste notamment à repérer l'état d'évolution des larves, car nous ne traitons que les larves. En effet, depuis plusieurs années, nous n'avons plus le droit d'intervenir sur le moustique adulte, avec ces fumigènes que l'on a connus par le passé, tout simplement parce que ces derniers détruisaient également d'autres insectes et qu'ils n'étaient pas forcément bon pour la santé. Les recommandations de l'Agence régionale de Santé et du ministère de la Santé consistent à n'agir que sur les larves, sauf en cas de situation très exceptionnelle.

Ces dernières années, à Hyères, il y a eu deux ou trois cas de suspicion de maladie liée au moustique tigre, mais ils concernaient une éventuelle maladie importée. Autrement dit, il s'agit de Hyérois partis dans des îles lointaines et qui sont revenus susceptibles d'être porteurs de cette maladie. Dans ce cas, tout un processus se met en place au niveau du ministère de la Santé et du Conseil départemental. À ce moment-là, nous n'intervenons plus, et l'Entente interdépartementale est chargée d'intervenir, de faire une étude épidémiologique et de traiter éventuellement au niveau des adultes.

Pour résumer, le service Démoustication agit et, bien sûr, nous continuons à diffuser de l'information auprès d'un maximum de personnes sur la manière de limiter la prolifération des moustiques. Ces dernières années, avec Madame GONZALEZ, nous avons demandé à tous les campings et aux établissements de santé d'établir un carnet sanitaire, pour lequel nous les avons aidés, afin de nous prémunir contre cette prolifération des moustiques.

Par ailleurs, nous n'intervenons que dans le domaine public, et non pas dans le domaine privé.

Le risque sanitaire existe au niveau national, mais j'espère qu'il ne se concrétisera pas. Si cela doit arriver, nous avons un service, et je pense que nous participerons à cette lutte. Il appartient à chaque Hyérois d'être très vigilant sur ses eaux stagnantes, que ce soit dans des coupelles, des vieux pneus, etc.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Il était important de communiquer ces informations.

Merci, mes chers collègues.

**(La séance est levée à 16 h 42.)**



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

[www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr)